

Promettre, diviser, intimider, contraindre



12 tactiques

utilisées par les sociétés productrices d'huile de palme
pour s'emparer des terres communautaires

**Promettre, diviser,
intimider, contraindre :**

12 tactiques

**utilisées par les sociétés productrices
d'huile de palme pour s'emparer des
terres communautaires**

Publié par Daraja Press
<https://darajapress.com>

Au nom du Mouvement mondial pour les forêts tropicales, GRAIN et une alliance d'organisations communautaires et locales unies contre les plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale, y compris RADD (Réseau des acteurs du développement durable, Cameroun); SEFE (Lutte pour économiser notre futur environnement, Cameroun); Synaparcam (Synergie Nationale des Paysans et des Riverains du Cameroun); Muyissi Environnement, Gabon; ERA (Environmental Rights Action) et Community Forest Watch, Nigeria.

ISBN édition imprimée: 978-1-988832-29-6

ISBN e-book: 978-1-988832-30-2

Illustrations: Alex Kwizera

Conception de la couverture et composition: Kate McDonnell

La redistribution du matériel présenté dans ce travail est encouragée à condition que le texte original ne soit pas modifié, que la source originale soit correctement et pleinement reconnue et que l'objectif de la redistribution ne soit pas un gain commercial.

Remerciements: Nous sommes reconnaissants envers *Pain pour le prochain*, Japan Fund for Global Environment et les autres bailleurs de fonds qui soutiennent notre travail pour rendre cette publication possible. Nous remercions également Téodyl Nkuintchua Tchoudjen du Cameroun pour ses contributions à cette brochure.

Promettre, diviser, intimider, contraindre :

12 tactiques utilisées par les sociétés productrices d'huile de palme pour s'emparer des terres communautaires

Introduction	1
Les sociétés se préparent avant de prendre le contrôle des terres – les communautés doivent se préparer à résister.....	1
Il est important que la communauté parle d'une seule voix	2
Tactiques utilisées par les sociétés pour accéder aux terres communautaires.....	5
Tactique 1 : Obtenir l'accord et le soutien de responsables gouvernementaux de haut niveau.....	7
Tactique 2 : Obtenir le soutien des élites locales et de personnes de confiance de la communauté	10
Tactique 3 : Obtenir le ralliement des chefs ou les soumettre à des pressions pour que des terres communautaires soient mises à disposition des plantations de la société.....	14
Tactique 4 : Promettre des emplois, une amélioration des routes, des écoles, des établissements de santé.....	20
Tactique 5 : Organiser des réunions communautaires pour donner l'apparence d'un consentement de la communauté.....	27
Tactique 6 : Réduire au silence les opposants locaux au projet de plantation	33
Tactique 7 : Exclure et marginaliser les femmes	37
Encadré : Les violences contre les femmes dont ne parlent jamais les sociétés.....	41
Tactique 8 : Fausses signatures, falsification de documents et refus de fourniture de documents aux villageois.....	43
Tactique 9 : Utiliser des titres fonciers et des relevés cadastraux frauduleux pour prendre le contrôle de terres communautaires	48
Tactique 10 : Promettre une amélioration de la sécurité alimentaire mais créer l'insécurité alimentaire	53
Tactique 11 : Promouvoir l'agriculture contractuelle avec les petits exploitants en les présentant comme une opportunité de « devenir riche avec des plantations de palmiers à huile industriels »	59
Tactique 12 : Utiliser un partenariat avec des ONG de conservation et des labels « Huile de palme durable » pour se créer une image « verte ».....	64
Huile de palme conflictuelle certifiée RSPO.....	65
Les sociétés à l'origine de l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale	69
1 Qui est derrière la société ?.....	70
2 Qui finance la société et ses projets d'expansion ?.....	72
3 À qui la société va-t-elle vendre son huile de palme ?.....	73
4 Les sociétés productrices d'huile de palme ne sont pas des organismes de bienfaisance	74
Les dommages environnementaux et l'exploitation des travailleurs sont la marque de fabrique des grandes plantations de palmiers à huile	75
Pour en savoir plus	79

Introduction

Quel que soit l'endroit où elles interviennent, les sociétés productrices d'huile de palme utilisent des tactiques très similaires pour essayer de s'emparer des terres des communautés. Sachant qu'elles peuvent compter sur le soutien des autorités gouvernementales et de politiciens de haut niveau, les sociétés font régulièrement des promesses qu'elles n'ont pas l'intention de tenir. Elles essaient de réduire au silence et de marginaliser ceux qui s'opposent à leurs projets. Elles créent des divisions au sein des communautés.

Le cas échéant, elles utilisent la coercition, l'intimidation et le harcèlement. Elles vont même jusqu'à faire assassiner des opposants à leurs activités. Les villageois, en particulier dans les endroits reculés, pensent souvent qu'ils sont les seuls à être visés par ce type de violence, d'intimidation et d'accaparement des terres¹. Les représentants de la communauté peuvent croire dans un premier temps aux promesses de la société agroindustrielle parce qu'ils n'ont pas connaissance des expériences vécues par d'autres communautés.

En réalité, la violence est indissociable du modèle des plantations industrielles et les tactiques utilisées par les sociétés pour s'emparer de terres communautaires ont été peaufinées par des années d'expérience à travers le monde.

Les sociétés se préparent avant de prendre le contrôle des terres – les communautés doivent se préparer à résister

Quand une société arrive dans une communauté, elle est préparée. Elle aura déjà identifié les espaces qui disposent de sols fertiles et d'un bon accès

¹ L'accaparement des terres décrit un processus par lequel des sociétés, des gouvernements ou des particuliers vont prendre le contrôle d'importantes superficies de terres, en achetant ou en louant des terres aux communautés.

à l'eau. Elle aura probablement déjà payé des consultants pour étudier les communautés dans la région afin de savoir où elle peut s'attendre à une résistance et où il peut être plus facile de tromper une communauté pour qu'elle accepte les projets de plantation de ladite société.

La société aura probablement déjà organisé des conférences dans des hôtels luxueux de la capitale pour faire la promotion des plantations industrielles de palmiers à huile, et affirmé que ses plantations contribueront au « développement durable » et à « nourrir le monde ». La société aura déjà rencontré des responsables gouvernementaux de haut niveau pour négocier des baux ou des concessions foncières, des accords fiscaux avantageux et des dérogations à la réglementation.

Dans la plupart des cas, la société aura déjà obtenu des promesses de responsables de haut niveau pour l'obtention de terres, ou du moins elle prétendra qu'elle dispose déjà d'un accord gouvernemental lorsqu'elle présentera son projet à la communauté.

La façon exacte dont intervient une société sera différente d'un endroit à l'autre, mais le schéma est similaire partout. **Quand elle arrive pour présenter son projet de plantation à une communauté, la société a déjà une idée de la façon d'obtenir les terres qu'elle désire**, que les communautés souhaitent ou non l'arrivée des plantations de la société sur leurs terres. **C'est pourquoi il est important que les communautés se préparent à résister** aux tentatives des sociétés de prendre le contrôle de leurs terres coutumières le plus tôt possible.

Il est important que la communauté parle d'une seule voix

Cette brochure décrit les principales tactiques utilisées par les sociétés pour s'emparer des terres communautaires. Elle aborde des questions telles que :

- **comment les sociétés peuvent-elles amener les communautés à accepter de leur céder le contrôle de leurs terres ?**
- Pourquoi les promesses trompeuses faites par la société concernant la création d'emplois locaux ou de structures de santé et d'éducation sont-elles si efficaces pour convaincre les communautés de la laisser occuper leurs terres ?

- **Que peuvent faire les communautés pour mettre fin au vol de leurs terres,** et à la destruction des sources d'eau locales, des ruisseaux, des rivières, des forêts et des autres lieux qui sont affectés par les plantations ?
- Que peuvent faire les communautés dans des situations où la société s'est déjà emparée de leurs terres ?
- Et, pourquoi les projets promus par certaines gouvernements et sociétés, dans lesquels les agriculteurs font du palmier à huile pour la société dans le cadre d'un contrat, se traduisent-ils par un endettement et un appauvrissement pour les agriculteurs participants ?

Les communautés qui luttent seules contre une puissante société de plantation peuvent se sentir écrasées dans une telle situation. Elles trouveront peut-être le moyen de résister à une tactique utilisée par la société mais, subitement, la société passera à une autre tactique.

Lorsqu'une société rencontre une résistance, elle cherche toujours de nouveaux moyens d'affaiblir l'unité d'opposition de la communauté afin de pouvoir mettre en place ses plantations industrielles sur les terres communautaires. C'est pourquoi il est important pour les communautés de chercher à nouer des alliances avec d'autres communautés dans la même situation, d'échanger des expériences et de tirer des leçons de la façon dont d'autres ont réagi à ces tactiques. Ces échanges aideront les communautés à renforcer leurs luttes.

Il y a presque toujours des moments dans une lutte de résistance où les membres de la communauté ont l'impression d'échouer et beaucoup sont tentés d'abandonner. La recherche d'alliances avec d'autres communautés peut aider à persévérer et à trouver de nouvelles façons de résister et de s'organiser pour empêcher l'occupation des terres par les sociétés.

Une leçon est à tirer de toutes ces luttes : il est important que la communauté parle d'une seule voix. Préserver l'unité d'une communauté nécessite un travail d'organisation communautaire difficile pour que le plus grand nombre possible de membres de la communauté soient informés et se sentent impliqués. Il faut que les hommes associent activement les femmes, les aînés et les jeunes aux discussions et à la prise de décision, car la résistance sera d'autant plus forte qu'un grand nombre de membres de la communauté auront le sentiment d'en faire partie.

La communauté doit également apporter un soutien aux personnes les plus exposées à la violence et à l'intimidation. Il est nécessaire de préserver l'unité de la communauté pour se prémunir des actions des sociétés qui savent qu'elles ont peu de chances d'occuper des terres communautaires lorsque la communauté parle vraiment d'une seule voix. **Les sociétés feront tout ce qui est en leur pouvoir pour essayer de briser cette unité**, y compris en utilisant des coups bas, par exemple en diffusant des rumeurs pour discréditer les dirigeants communautaires qui sont opposés aux projets de la société.

Cette brochure n'est pas un manuel détaillé qui, s'il était suivi à la lettre, empêcherait une société de créer une plantation sur les terres communautaires. L'objectif de cette brochure est d'aider les communautés qui veulent renforcer leur résistance et mieux se préparer à empêcher les sociétés de mettre en place des plantations industrielles de palmiers à huile sur leurs terres.

Si une communauté entend parler d'expériences communautaires à d'autres endroits, elle sera en mesure d'identifier plus facilement les tactiques de la société. Elle peut alors discuter rapidement de différentes ripostes, de sorte que si un mode de résistance aux projets de la société échoue, la communauté puisse persévérer et essayer une méthode différente, tout en étant prête à faire face à de nouvelles tactiques de la société.

Nous espérons que ces descriptions des tactiques des sociétés inciteront d'autres personnes à planifier, préparer et préserver l'unité de leur communauté, et à établir des alliances avec des communautés voisines et des réseaux régionaux ou internationaux.

Quelques mots sur la terminologie. Quand nous utilisons le mot « plantation », nous voulons parler des plantations industrielles qui placent de vastes superficies sous le contrôle de sociétés. Il ne s'agit pas des petites parcelles de quelques hectares que les familles ont mises en place dans les pays d'Afrique occidentale et centrale pour produire de l'huile de palme traditionnelle, et qui sont parfois appelées localement des « plantations ».

Cette brochure fait également référence à des « contrats agricoles avec des petits exploitants » ou de « systèmes d'agriculture contractuelle ». Ce sont des arrangements dans lesquels les sociétés passent des contrats avec des agriculteurs locaux pour cultiver des palmiers à huile sur les terres communautaires. Les sociétés utilisent souvent des dispositifs de ce type pour augmenter la superficie des terres sous leur contrôle. Même si les familles ne sont pas obligées de céder leurs terres dans le cadre de ces mécanismes,

les contrats qu'elles signent avec la société peuvent contenir des clauses qui entraînent la perte de leurs terres si elles ne peuvent pas honorer leurs obligations contractuelles, une situation qui se produit régulièrement.

Enfin, le mot « chef » utilisé dans ce livret est associé à de nombreuses significations et expressions différentes dans toute la région. Nous avons choisi d'utiliser le terme « chef traditionnel » dans la plupart des cas. Lorsque nous utilisons le mot « chef de canton », nous faisons allusion à la position au sein de l'administration de l'État local détenue par un représentant de la chefferie.

Le travail sur cette brochure est amené à se poursuivre. Les commentaires et les suggestions de changement sont les bienvenus.

GRAIN et WRM

Tactiques utilisées par les sociétés pour accéder aux terres communautaires

Les sociétés productrices d'huile de palme savent que les grandes plantations qui couvrent des milliers d'hectares génèrent des conflits et des problèmes, nombreux et sérieux pour les communautés. Elles savent que l'immense superficie des terres, qui englobe les fermes, les forêts, les sources et les bords de rivières, qu'elles sont sur le point de recouvrir avec des plants de palmiers à huile, est déjà utilisée par les communautés.

Chaque fois qu'une société crée une plantation industrielle de palmiers à huile, beaucoup de gens se retrouvent dans l'impossibilité d'utiliser leurs terres comme ils le faisaient auparavant. Pour la communauté, ces changements sont négatifs et ne s'accompagnent pas du développement positif pourtant mis en avant par les sociétés.

Les sociétés savent également que les grandes quantités de produits chimiques qu'elles utilisent dans leurs plantations auront des répercussions négatives sur la forêt, les terres agricoles et l'eau utilisées par les communautés. Elles savent aussi que les plantations vont couper les communautés les unes des autres et perturberont l'utilisation culturelle et spirituelle de la terre. Même si leurs habitations ne sont pas déplacées, les familles se sentiront de plus en plus « clôturées » par les plantations et s'en iront souvent les unes après les autres car le sentiment d'être encerclé leur devient insupportable.

Les sociétés savent également qu'elles n'ont pas vraiment l'intention de respecter les promesses qu'elles ont faites aux communautés au moment de l'acquisition de leurs terres. Elles savent que l'expansion des plantations de palmiers à huile est toujours une source de conflit avec les communautés. Les plantations détruisent les forêts, l'agriculture paysanne et les moyens de subsistance que les forêts fournissent aux communautés. Mais les sociétés ne parleront pas de cette réalité parce qu'elles savent que si elles le faisaient, les communautés n'accepteraient pas la création de plantations sur leurs terres.

Pour s'assurer que l'expansion de leurs plantations se passe bien, les sociétés utilisent donc un certain nombre de tactiques pour affaiblir ou marginaliser l'opposition communautaire, et pour faire passer l'idée que la plantation va apporter du « développement » et créer des emplois pour la communauté.

La section qui suit décrit certaines des tactiques utilisées par les sociétés. Beaucoup d'entre elles visent à briser l'unité de la communauté dont les terres sont convoitées par la société. L'unité est en effet l'atout le plus précieux d'une communauté lorsqu'elle est confrontée à une société qui essaie de prendre le contrôle de ses terres.

Tactique 1 :

Obtenir l'accord et le soutien de responsables gouvernementaux de haut niveau



En Afrique occidentale et centrale, de nombreux gouvernements adhèrent à la fable propagée par les agences de développement et les sociétés selon laquelle les « plantations apportent le développement ». En conséquence, de nombreux gouvernements de la région tentent d'attirer les investisseurs étrangers en leur promettant de meilleures terres, à des tarifs moins élevés et avec des réglementations moins strictes que les pays voisins. Ils promettent également d'accorder rapidement les concessions et les autorisations nécessaires et qu'il n'y aura pas de « problèmes communautaires ». Les sociétés utilisent cette concurrence entre les pays pour exiger des conditions toujours plus favorables et menacent, dans le cas où elles n'obtiendraient pas les conditions qu'elles veulent, de transférer leurs projets dans un pays voisin.



Lorsqu'une société arrive dans une région ou un pays, elle a déjà effectué une enquête pour savoir où se trouvent les meilleures terres pour la culture du palmier à huile. Elle a aussi identifié les principaux responsables gouvernementaux qui peuvent approuver ou rejeter la demande de terres de la société. Elle connaît les liens entre ces personnes et l'élite politique et commerciale locale dans les zones où la société veut établir ses plantations.

Une fois qu'elle aura décidé d'investir dans un pays, la société contactera au moins un responsable gouvernemental de haut niveau. Cette personne pourra être invitée à une conférence organisée par l'industrie de l'huile de palme à l'occasion de laquelle la société s'arrangera pour organiser une rencontre avec elle. La société présentera ses demandes d'accès à des terres et les « conditions d'investissement favorables » que le gouvernement doit assurer pour que la société puisse faire un « investissement sûr ». Le responsable gouvernemental offrira d'organiser des réunions avec les ministres, ou cela lui sera demandé – généralement en échange d'une « commission » qu'il est difficile à distinguer d'un pot-de-vin. La société pourra même demander une réunion avec le Président du pays afin de pouvoir présenter sa proposition de plantation et obtenir un accord

pour les terres ou un soutien au projet de plantation au sommet de l'Etat. À la suite de ces premiers contacts, le gouvernement pourra même mettre en place des programmes d'investissement visant à attirer des sociétés étrangères d'huile de palme.

Le Président ou le ministre concerné finira par approuver le projet de la société et chargera d'autres responsables gouvernementaux de l'assister à obtenir les autorisations nécessaires et à organiser les réunions locales. La société pourra également offrir à des ministres ou à des responsables gouvernementaux de haut rang des actions ou un poste dans la société, pour montrer qu'il y aura des avantages personnels si le projet de plantation se met en place sans difficulté. La société peut également offrir des contrats lucratifs pour certains travaux à des sociétés détenues par des hommes d'affaires et des politiciens influents qui ont des liens étroits avec les principaux ministres ou le Président. Dans le cas d'une société agroindustrielle en Sierra Leone, l'un des propriétaires du cabinet d'avocats que la société a utilisé pour enregistrer les contrats de bail qu'elle a signés avec les chefs locaux, détient 1% des actions de la société. L'homme d'affaires est également vice-président du Parlement et Président de la commission des Mines et des Minéraux du Parlement².

Les sociétés agroindustrielles savent qu'une fois qu'un ministre ou le Président soutient leurs projets, les fonctionnaires subalternes et les chefs traditionnels seront moins susceptibles de s'opposer à eux. Même si elles sont en désaccord avec ces projets et savent que ces derniers seront nuisibles pour la communauté, ces autorités locales et traditionnelles pourront penser que « rien ne peut être fait parce que tous les responsables gouvernementaux de haut niveau, jusqu'au Président et aux ministres, ont déjà donné leur accord ». « *Olam, c'est le projet du Président* »³: c'est ainsi que les membres d'une communauté au Gabon décrivent un immense projet de plantation que la société Olam a créé sur leurs terres coutumières.

Cependant, bien que l'approbation et le soutien de hauts responsables du gouvernement puissent affaiblir la détermination de certains des dirigeants communautaires, ils suffisent rarement à briser la résistance d'une communauté. Beaucoup de gens dans la communauté continueront à se mobiliser pour défendre leurs terres.

2 Voir : <https://www.grain.org/article/entries/5048-feeding-the-one-percent>

3 Fern et WRM (2013) : Étude sur l'impact des plantations agroindustrielles de palmiers à huile et d'hévéa sur les populations du Gabon. Page 27. http://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2013/04/Etude_sur_l'impact_Plantations_palmiers_a_huile_et_hevea_sur_les_populations_du_Gabon.pdf

Tactique 2 :

Obtenir le soutien des élites locales et de personnes de confiance de la communauté



La société aura probablement aussi rencontré des politiciens, des représentants du gouvernement ou des hommes d'affaires influents au niveau local avant de rencontrer les villageois.

La société a besoin du soutien de ces élites locales si elle veut surmonter l'opposition de la communauté à son projet de plantation industrielle. Ces élites peuvent aussi devenir des contacts importants pour la société, qui l'alertent lorsque la colère monte dans les communautés ou l'informent de l'identité des principaux « fauteurs de trouble ».

La société peut inviter ces contacts et informateurs locaux à visiter un autre pays où elle a également des plantations, et leur présenter ses contacts locaux sur place. Bien entendu, la société aura veillé à ce que son futur contact local ne voit pas grand-chose des conflits qui existent à cet endroit. Les personnes que rencontreront les visiteurs raconteront plutôt des histoires sur les bienfaits que la société a apportés à l'économie locale, et en particulier à ceux qui soutiennent les projets de plantation de la société. De retour chez lui, le responsable de l'administration locale, l'homme d'affaires ou le politicien comprendra ce qu'on attend de lui (c'est généralement un homme). Il tiendra des discours élogieux au sujet de la plantation qu'il a visitée, afin de convaincre les principaux dirigeants communautaires de soutenir le projet.

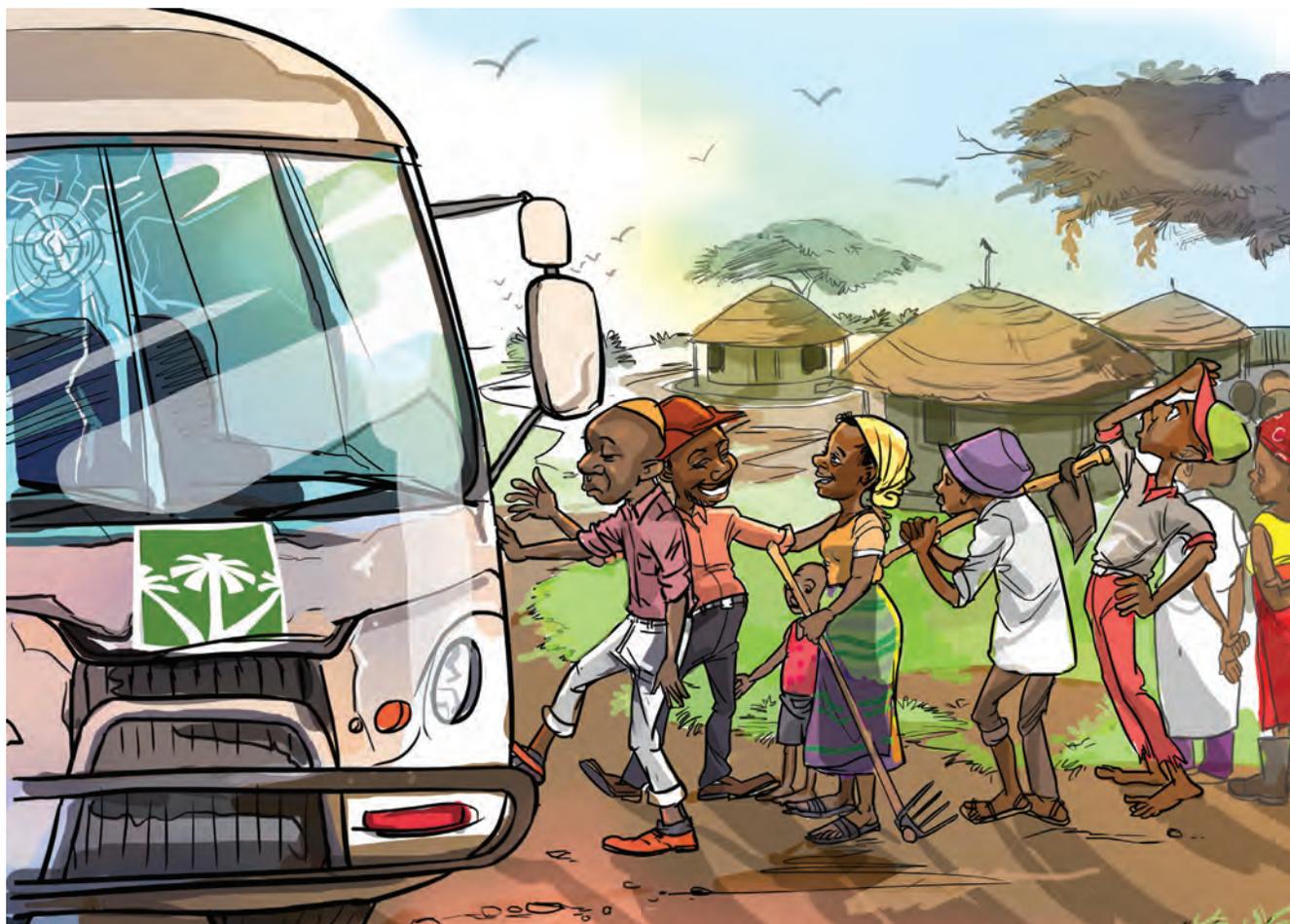
Parfois, un politicien local qui est devenu un informateur de la société a lui-même une petite société qui recevra des contrats de la société productrice d'huile de palme une fois les plantations créées. Sa société pourra se voir attribuer un contrat pour le transport des travailleurs vers les plantations ou pour la collecte des noix de palme et leur livraison à l'usine. Il pourra devenir un prestataire local qui fournit des agents de sécurité chargés de patrouiller dans la zone de plantation, ou la société pourra utiliser l'homme d'affaires local comme sous-traitant pour embaucher des travailleurs journaliers. Les villageois ou les coopératives communautaires reçoivent très rarement de tels contrats de prestation ; ces derniers sont presque toujours attribués à des étrangers ou aux élites locales qui soutiennent la société de plantation.

La société peut également mettre en place plusieurs comités locaux. Ceux-ci sont généralement présentés dans les brochures de la société comme des « comités communautaires ». En réalité, ils sont le plus souvent dominés par des politiciens et des hommes d'affaires locaux qui soutiennent la société. Ces comités pourront être chargés d'administrer des fonds pour des projets communautaires ou pourront avoir une influence sur le choix des personnes, vivant dans les villages ou les villes à proximité, qui obtiendront un emploi local dans la plantation. Parfois, les chefs traditionnels sont également invités à rejoindre ces comités. La société espère qu'en faisant participer les chefs à ces « comités communautaires », ces derniers ne défendront pas les intérêts de la communauté avec autant de détermination quand les conflits avec la société commencent à s'intensifier. Presque toujours, les membres de ces comités reçoivent des honoraires ou des indemnités journalières pour assister aux réunions. Il est parfois difficile d'établir une distinction entre ces paiements et un pot-de-vin destiné à favoriser leur acceptation des plantations de la société. Les chefs traditionnels ou les activistes communautaires qui ne prennent pas

les enveloppes d'argent distribuées à la fin de ces réunions ne seront peut-être pas invités de nouveau.

Si la société a besoin de signer des contrats de bail avec les communautés locales ou a besoin de l'approbation d'une communauté pour installer sa plantation, elle peut utiliser des personnes connues de la communauté pour présenter le projet de plantation. La société peut envoyer un « fils du terrain » pour encourager la communauté à soutenir le projet et à fournir les terres que demande la société. Il peut s'agir d'une personne née dans la communauté ou dans un village voisin, mais qui a quitté la région pour ses études ou pour faire des affaires, et qui a maintenant un lien avec la société. Connue de la communauté et bénéficiant de sa confiance, cette personne sera souvent capable de convaincre les membres de la communauté de croire aux promesses faites par la société alors que la société seule n'aurait pas réussi à obtenir le soutien de la communauté.

En Côte d'Ivoire, des sociétés ont fait appel à des personnes originaires de la région, auxquelles les communautés font confiance, pour acquérir des terres au



nom de la société puis lui transmettre ultérieurement. Ces agents locaux de la société sont payés en fonction de la superficie des terrains qu'ils peuvent obtenir des communautés. C'est donc un système qui incite l'agent local à abuser la confiance de la communauté pour maximiser ses propres bénéfices.

En Sierra Leone, une société agroindustrielle a eu recours à des chefs de canton pour faire pression sur les communautés afin qu'elles acceptent des contrats de bail. Des membres de la communauté ont expliqué comment, lors d'une réunion où un bail avait été signé, les femmes et les jeunes n'avaient pas le droit de parler. Les membres de la communauté ont également expliqué qu'à cette réunion, la communauté avait seulement accepté de fournir à la société une petite partie de ses terres. Ce n'est que plus tard qu'ils ont appris que le contrat de bail couvrait l'ensemble des terres de la communauté. Selon les membres de la communauté présents à la réunion, seul le chef de canton, ainsi qu'un député au parlement et les « Blancs » qui étaient également présents, savaient que l'accord portait sur toutes leurs terres, pas seulement sur la petite partie qu'ils avaient acceptée de céder pendant la réunion⁴.

« Toutes les réunions sont en fait organisées sous le contrôle de la société. Il existe des comités de gestion pour les soi-disant projets bénéficiant à la communauté qui sont gérés par des hommes politiques locaux ou un gouverneur. Si un représentant de la communauté fait partie du comité, il comprend qu'il ne doit pas contredire les hautes autorités. Et c'est la société qui couvre les dépenses de ces réunions de comité. Comme on peut s'y attendre, les membres des comités sont payés généreusement à chaque réunion de comité. »

⁴ Pour plus d'informations, lire : <https://www.grain.org/fr/article/entries/5049-comment-nourrir-le-1>

Tactique 3 :

Obtenir le ralliement des chefs ou les soumettre à des pressions pour que des terres communautaires soient mises à disposition des plantations de la société



Une fois que la société aura rencontré des ministres du gouvernement ou même le Président, elle organisera des réunions avec les chefs traditionnels ainsi qu'avec l'élite politique et commerciale locale. Habituellement, les représentants de la société mentionnent au début des réunions de ce type que leur projet de plantation est soutenu par un ministre ou par le Président. Un représentant du gouvernement peut même assister à la réunion. La société invite généralement les chefs traditionnels à se réunir en dehors du village, souvent dans la ville, à l'insu du reste de la communauté, et il arrive alors à la société de payer un séjour aux chefs dans un hôtel de luxe, repas et vins inclus. Dans ces conditions, les chefs traditionnels ont souvent du mal à rejeter le projet de plantation de la société, en particulier si on leur dit que le projet bénéficie du soutien de ministres ou du Président.

Souvent, la société rencontrera chaque chef traditionnel individuellement plutôt que d'organiser une réunion commune de tous les chefs des régions touchées par son projet de plantation. La société sait qu'il est plus facile de convaincre les chefs et d'obtenir leur coopération si elle les rencontre individuellement.

Lors de la réunion, la société présentera ses idées comme une grande opportunité pour le chef d'améliorer sa position dans le village. On lui dira qu'en soutenant le projet, il aidera à apporter aux communautés du « développement », de l'emploi, des services de santé et d'éducation ou une amélioration des routes. Ce sont des services qui devraient être assurés par le gouvernement. Mais, en réalité, ces services publics de base font défaut dans la plupart des zones rurales d'Afrique de l'Ouest et du Centre, et les sociétés exploitent cette absence de l'État, en particulier dans les zones rurales reculées. Dans les réunions privées avec les chefs de village, la société peut également promettre de négocier un généreux cahier des charges, un protocole d'entente ou un protocole communautaire avec les villages qui soutiennent le projet de plantation de la société. Dans ces accords, la société promettra de fournir ou d'aider la communauté à obtenir certaines infrastructures de base, telles que des routes, des centres de santé et des puits de forage. Pourtant, même si les promesses sont faites par écrit, la plupart du temps elles ne sont pas tenues ou ne le sont que partiellement. Les forages qui sont réalisés peuvent tomber en panne et ne pas être réparés par la société. Un centre de santé sera peut-être construit, mais la société ne fournira pas de médicaments ou ne recrutera pas d'infirmiers.

Lors de la première réunion avec les chefs traditionnels, les représentants de la société offriront généralement des cadeaux. Il peut être difficile de faire

la différence entre ces cadeaux et des pots-de-vin : ils sont offerts lors de réunions privées avec la société, généralement sans que d'autres membres de la communauté le sachent ou soient présents, et les membres de la communauté n'entendront peut-être jamais parler de ces « cadeaux ». Lors de ces réunions privées, la société pourra également promettre des emplois mieux rémunérés pour les membres de la famille du chef une fois que commencera l'embauche du personnel de la société locale. Autre possibilité : la société pourra promettre que les terres utilisées par la famille immédiate du chef pour la production alimentaire resteront à l'extérieur de la plantation de palmiers à huile. La société peut même promettre de rénover les palais du Chef ou des chefs de groupement/quartier, ou d'offrir des paiements réguliers, dans l'intention de diviser les communautés.

Les communautés qui ont vu leurs chefs corrompus par des sociétés agroindustrielles disent qu'elles n'ont qu'un conseil à donner aux communautés qui ne sont pas encore entourées par des plantations : ne laissez pas vos chefs traditionnels rencontrer la société dans des réunions privées ou à l'extérieur du village. S'ils se rendent à des réunions privées, assurez-vous qu'ils ne signent jamais aucun document. Il est également important de faire savoir publiquement que des documents de ce type, signés lors de réunions privées sans le consentement de la communauté, ne seront pas acceptés.

De nombreuses communautés ont constaté que leurs dirigeants avaient signé lors de ces réunions des documents qu'ils ne comprenaient même pas. Ils ont également vu comment, après des réunions privées avec la société, leurs chefs ont commencé à placer leurs intérêts personnels ou familiaux au-dessus des intérêts de la communauté. Les communautés ont alors réalisé à quel point il aurait été important d'insister dès le départ, de manière très publique et directe, sur le fait que les engagements pris par les chefs traditionnels ou les dirigeants communautaires dans des réunions privées avec la société et sans les membres du village ne sont pas acceptables.

Lorsque les tactiques de persuasion échouent et qu'un chef traditionnel s'oppose à la plantation malgré les cadeaux ou les pots-de-vin que la société peut offrir, la société passera à l'intimidation et au harcèlement. Un fonctionnaire ou un politicien local pourra commencer à faire pression sur un chef pour qu'il coopère avec la société. Le gouvernement pourra menacer d'arrêter les services de base dans les villages opposés aux plantations de la société. Autre tactique : le gouvernement pourra intervenir et faire pression sur les dirigeants de la communauté pour qu'ils signent des documents qui affirment fallacieusement que leurs communautés sont favorables aux plantations.

En République Démocratique du Congo, par exemple, le vice-gouverneur a « invité » les chefs et dirigeants des villages à une réunion dans la capitale provinciale pour signer un accord avec une société productrice d'huile de palme qui est en conflit avec leurs communautés. Des officiers en uniforme et armés étaient présents pendant la « réunion » de dix jours au cours de laquelle les chefs ont été mis sous pression pour signer un « Protocole d'accord » avec la société productrice d'huile de palme. Après la signature du document, aucun des dirigeants n'a reçu une copie à rapporter dans sa communauté. En revanche, les banques « de développement » européennes finançant le projet de plantation, elles, ont immédiatement reçu des copies de ces documents. Certains chefs de village craignaient même de retourner dans leurs villages pour expliquer ce qu'ils avaient signé, par peur de la réaction des villageois qui s'étaient opposés pendant des années à la signature de ces documents sans un processus de négociation équitable.

Plusieurs mois plus tard, les communautés n'avaient toujours pas pu voir une copie du document signé par leurs chefs et dirigeants villageois. Les chefs eux-mêmes n'en possédaient pas de copie. Ce n'est pas inhabituel, et cela fait partie de la tactique de la société : elle ne fournit que rarement des copies des documents signés aux communautés. Cela place les communautés dans une situation désavantageuse et dangereuse puisque la société peut toujours dire que ce qui est demandé par la communauté n'était pas inclus dans l'accord, même si c'était le cas. Il est donc crucial que les membres de la communauté insistent sur le fait qu'avant le départ de la société, la communauté doit disposer de copies de tous les documents qui ont été signés ou qui faisaient partie des discussions avec la société. Cela devrait être souligné avant le début de la réunion. Si la société essaie toujours de prétendre qu'elle ne peut pas fournir de copie, quelqu'un de la communauté devrait au moins prendre une photo de tous les documents signés et présentés, de sorte que la communauté ait au moins une trace de ce qui a été convenu. Une autre tactique que les sociétés utilisent contre les chefs qui résistent à leurs projets est d'essayer d'user de leur influence auprès des représentants du gouvernement pour que les chefs se voient retirer leur pouvoir. En Guinée, les chefs de canton sont à la fois des chefs traditionnels et représentent les autorités locales. La plus grande société productrice d'huile de palme du pays a fait pression sur le gouvernement pour qu'il limoge un chef de canton qui s'opposait à son projet de plantation et le remplace par un autre chef de canton qui soutenait le projet. Suite au changement, l'armée a été envoyée pour détruire les fermes familiales et aider à la mise en place des plantations. À cette occasion, un autre chef qui s'opposait aux plantations a été assassiné, des dizaines de personnes ont été arrêtées et de nombreux habitants ont fui vers le Liberia voisin.

Dans les endroits où la société utilise un système d'agriculture contractuelle en plus de ses propres plantations, elle pourra essayer de briser l'opposition d'un chef à ses projets en convainquant quelques-unes des familles les plus influentes d'un village, d'intégrer leurs champs au système d'agriculture contractuelle de la société.

Une société pourra également offrir de petites indemnités aux communautés qui acceptent de lui fournir des terres pour ses plantations, tout en les menaçant de ne rien leur donner si elles refusent de céder leurs terres. Enfin, la société peut également offrir des montants d'indemnisation plus élevés aux villages ou aux familles qui seront les premiers à accepter le programme d'indemnisation de la société. Dans le cas d'une réinstallation, la société peut essayer de briser l'unité de la communauté contre les plantations en promettant de meilleures terres sur le lieu de réinstallation à ceux qui sont les premiers à accepter l'offre d'indemnisation et de réinstallation.

Le problème des indemnités : elles ne sont jamais justes mais les familles ont toujours le droit d'être indemnisées

L'indemnisation est une question très délicate. Les sociétés ne paient pas une indemnité parce qu'elles pensent que c'est la bonne chose à faire. Elles insistent généralement sur le fait qu'elles ne sont pas obligées d'indemniser parce que, de leur point de vue, c'est le gouvernement qui possède les terres et que ce dernier soutient le projet. Elles ne tiendront également aucun compte des membres de la communauté qui insistent sur l'existence de leurs droits coutumiers sur les terres. Au contraire, les sociétés affirment que ce qui compte pour elles, c'est le point de vue du gouvernement sur cette question et qu'elles font simplement preuve de « bonne volonté » en offrant une indemnité. Pour la société, l'indemnité n'est qu'un aspect de la stratégie de prise de contrôle des terres communautaires : elle n'est donc jamais ni juste ni suffisante⁵. Dans le même temps, les familles ont droit à une indemnité si leurs terres leur sont retirées. Mais tout ce que la société propose est une offre globale « à prendre ou à laisser », qui permet de faire pression sur les membres

5 Pour plus d'informations, lire (en anglais) Silas Kpanan'AYoung Siakor (2012): Uncertain Futures. The impacts of Sime Darby on communities in Liberia : <http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/liberia-uncertain-futures-the-impacts-of-sime-darby-on-communities/>

de la communauté pour qu'ils acceptent la maigre indemnisation offerte par la société sans quoi ils risquent de ne rien obtenir du tout. Ce dilemme se pose toujours lorsque les sociétés parlent d'indemnisation et qu'elles profitent de ce moyen pour mettre la main sur les terres communautaires.

« Nous n'avions pas le choix en la matière. La société était là, le gouvernement leur avait cédé les terres, ils étaient prêts à détruire nos fermes et nos récoltes – que pouvions-nous faire de plus ? La situation était la suivante : soit nous prenions la somme qu'ils nous offraient, quelle qu'elle soit, soit ils reprenaient leur argent mais nous expulsaient tout de même de nos terres. »

« Nous n'avions pas le choix en la matière. La société était là, le gouvernement leur avait cédé les terres, ils étaient prêts à détruire nos fermes et nos récoltes – que pouvions-nous faire de plus ? La situation était la suivante : soit nous prenions la somme qu'ils nous offraient, quelle qu'elle soit, soit ils reprenaient leur argent mais nous expulsaient tout de même de nos terres. »⁶

6 Silas Kpanan'AYOUNG SIakor (2012): Uncertain Futures. The impacts of Sime Darby on communities in Liberia, page 35. <http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/liberia-uncertain-futures-the-impacts-of-sime-darby-on-communities/>

Tactique 4 :

Promettre des emplois, une amélioration des routes, des écoles, des établissements de santé



La plupart des plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique de l'Ouest et Centrale sont situées dans des régions où l'État ne fournit pas les services publics de base tels que des routes décentes ou des infrastructures de santé et d'éducation. Les sociétés exploitent cette situation : elles promettent des emplois et l'amélioration des routes, ou elles promettent de construire ou de moderniser des centres de santé, des dispensaires et des salles de classe. La promesse la plus convaincante – et trompeuse – porte sur la création d'emplois locaux.

Il est très rare qu'une société mette par écrit les promesses qu'elle fait aux communautés. Dans les rares cas où une société signe un accord écrit et fournit une copie du document aux communautés, les formulations sont généralement vagues, et ne donnent pas de précisions sur les délais, les sommes d'argent devant être versées ou le nombre et les types d'emplois que la société va créer. Notamment, les accords ne précisent presque jamais les conséquences pour la société dans le cas où elle contreviendrait à l'accord ou ne tiendrait pas ses promesses.

Des années plus tard, une communauté peut continuer à attendre que la société tienne ses promesses alors qu'elle est déjà entourée de plantations de palmiers à huile mises en place par la société sur ses terres les plus fertiles. En réalité, la plupart des sociétés oublient les promesses qu'elles ont faites dès qu'elles ont obtenu le contrôle des terres communautaires. Les communautés continueront à attendre pendant des années que les promesses se concrétisent, alors que les sociétés commenceront à défricher leurs terres, à préparer le sol et à faire pousser les plants de palmiers à huile dans les champs dès qu'elles auront obtenu les signatures de la communauté. Elles se dépêcheront d'installer la plantation parce qu'elles savent qu'une fois que les arbres seront dans le sol, les communautés auront beaucoup plus de difficultés à arrêter ou annuler la mise en œuvre complète du projet. Lorsque les communautés ne disposent pas d'une copie écrite des promesses de la société, il est facile pour cette dernière de prétendre qu'elle ne les a jamais faites.

Dans certains cas, une société pourra construire une salle de classe ou un centre de santé peu de temps après son arrivée dans la communauté – ou bien elle peut engager la construction mais en fin de compte ne jamais terminer les travaux. Ces activités ne coûtent pas beaucoup d'argent à la société et elles offrent une opportunité de photo de bienvenue lors d'une cérémonie d'inauguration. La société peut se servir de la photo dans les rapports qu'elle envoie aux banques étrangères qui ont accordé des prêts à la société. De telles photos sont également importantes pour les brochures que la société

distribue à ses clients à l'étranger qui veulent croire qu'ils achètent auprès d'une société « socialement responsable » qui « apporte le développement » aux communautés. Il y aura presque toujours une grande pancarte sur la photo, indiquant que la société a fait don d'un centre de santé. La photo ne montrera pas que le centre de santé n'est pas approvisionné en médicaments ni doté en personnel. On ne saura pas non plus que la plupart des villageois ne peuvent pas accéder au centre de santé parce que les frais facturés aux usagers qui ne sont pas des employés à plein temps de la société sont trop élevés pour eux. Les salles de classe servant à illustrer les brochures de la société seront peut-être vides parce que ni l'État ni la société ne fourniront des salaires pour les enseignants ou du matériel pédagogique. Pourtant, même si ces bâtiments ne sont pas utilisés, les sociétés insisteront dans leurs négociations avec le gouvernement pour payer moins d'impôts parce qu'elles fournissent déjà des infrastructures et des services locaux.

Les promesses de meilleures routes peuvent aussi s'avérer une arme à double tranchant. Par exemple, une société peut changer le tracé des routes que les communautés empruntent traditionnellement et ensuite restreindre l'accès de la communauté à ces routes « améliorées » en prétendant qu'elles sont maintenant la propriété de la société. Les « routes de la société » améliorées seront peut-être fermées avec des portes gardées afin que la société puisse contrôler qui entre et qui sort des villages. Les communautés se plaignent fréquemment du fait qu'elles ont perdu leur droit d'aller et venir librement comme elles le souhaitent sur leurs propres terres parce que les agents de sécurité de la société contrôlent l'accès aux routes.

La promesse d'emplois se transforme en déception, en colère et en conflit

Les promesses d'emplois et de débouchés sont souvent celles qui amènent les chefs et les dirigeants communautaires à soutenir initialement une proposition de plantations de palmiers à huile émanant d'une société. Mais ces promesses aboutissent presque toujours à de la déception, de la colère et des conflits.

De la déception car, après la phase initiale de défrichage et de plantation, il y a généralement très peu d'emplois pour les membres de la communauté. Il est également extrêmement rare que des résidents locaux soient embauchés à des postes de direction. Les sociétés défendent souvent l'embauche de personnes extérieures en affirmant que les villageois ne possèdent pas les compétences



nécessaires. Souvent, cette affirmation est fausse et les sociétés investissent en réalité rarement dans des programmes visant à former des résidents locaux à des postes de direction. Cela est particulièrement frustrant pour les jeunes membres de la communauté dont les familles ont peut-être fait des sacrifices pour leur permettre de faire des études, et pourtant la société agroindustrielle embauchera des gens de l'extérieur de la zone de plantation, même pour des postes de cadres subalternes.

La promesse de création d'emplois provoquera aussi de la colère parce que les rares emplois offerts aux membres de la communauté locale sont généralement mal payés et ne correspondent souvent qu'à des contrats de courte durée. Le travail est également souvent dangereux car il fait intervenir l'application de produits chimiques dans les pépinières ou dans les plantations, sans vêtements de protection, ou il s'agit du travail éreintant de la récolte et de la collecte des grappes de noix de palme. De plus, le quota quotidien que les cueilleurs et les ramasseurs doivent respecter est souvent fixé à un niveau si élevé qu'il est difficile à atteindre. Par conséquent, les travailleurs voient régulièrement leur salaire réduit ou perdent même la totalité de leur salaire journalier parce qu'ils n'ont pas respecté le quota. Les ouvriers ont donc souvent besoin de recourir à l'aide de membres de leur famille pour les aider à atteindre le quota journalier.

L'exploitation peut être encore pire lorsque les sociétés utilisent des sous-traitants pour l'embauche des ouvriers pour des contrats de courte durée. Les travailleurs des plantations de palmiers à huile (et d'hévéa) de la région indiquent qu'ils doivent parfois payer un « droit » au sous-traitant pour obtenir un contrat de courte durée. Pour les femmes, l'exploitation peut aller encore plus loin, avec des sous-traitants qui n'offrent du travail ou ne versent les salaires qu'en échange de faveurs sexuelles.

Dans de nombreux cas, les gens sont forcés d'accepter ces conditions de travail parce que la société a pris le contrôle de tant de terres qu'il ne reste plus assez de terres disponibles pour que les familles puissent produire leur propre alimentation. Le travail dans les plantations devient la seule option dont ils disposent pour gagner l'argent dont ils ont maintenant besoin pour acheter de la nourriture ou couvrir d'autres dépenses de base de leur famille. De nombreuses familles ne pourront plus envoyer leurs enfants à l'école.

La promesse d'emplois devient aussi une source de conflits car la société utilise cette promesse pour briser l'unité communautaire contre ses projets de plantation (voir aussi Tactique 5). La société, par exemple, peut décider de n'embaucher que des jeunes hommes pour certains des meilleurs postes. Ces jeunes hommes soutiendront donc probablement les projets d'expansion de la société pour protéger leur emploi même si les chefs et les dirigeants de la communauté s'y opposent. En favorisant ces jeunes hommes – qui peuvent être moins dépendants que les femmes et les hommes plus âgés de l'accès aux terres communautaires pour produire leur alimentation – la société est capable de provoquer des conflits au sein de la communauté. Au Gabon, par exemple, une société a embauché de jeunes hommes pour travailler dans ses pépinières alors

qu'il y avait un conflit en cours avec les communautés locales sur l'utilisation des terres communautaires. Craignant de perdre leur emploi, les jeunes hommes sont devenus de fervents partisans des projets de plantation de la société, tandis que de nombreuses femmes et villageois plus âgés se sont opposés aux projets de plantation parce que celles-ci allaient occuper les terres servant à produire leur nourriture.

Les conflits sont également fréquents entre les travailleurs et les villageois dans les cas où la société a principalement embauché des travailleurs extérieurs aux communautés locales, venant parfois même d'autres pays. C'est le cas au Gabon, où une société asiatique de palmiers à huile a fait venir des travailleurs d'Indonésie et de Malaisie pour travailler dans les plantations de la société. Non seulement aucun emploi local n'a été créé, mais en outre les travailleurs ne parlaient pas la langue locale – voire nationale – et il était donc difficile pour les villageois et les travailleurs de communiquer.

« C'est absurde, je dois payer pour trouver un emploi, et après quelques mois, le sous-traitant me dit que le travail est terminé et que si je veux un nouveau contrat, je dois payer à nouveau ».

La déception, la colère et les conflits qui résultent de l'incapacité de la société à fournir des emplois et des conditions de travail décentes sont aggravés par les nombreux impacts négatifs des plantations : pollution des sources et rivières, destruction des forêts, restrictions d'accès aux forêts et perte d'accès aux terres agricoles, et enfin, augmentation des prix des aliments de base produits localement. Les nombreuses conséquences négatives l'emportent largement sur les quelques avantages pour la communauté, comme le petit nombre d'emplois et des infrastructures sociales minimales que la société peut éventuellement créer.

Alors que toute la communauté perdra l'accès aux terres agricoles, aux forêts et aux rivières qui fournissaient nourriture et moyens de subsistance avant que les terres soient occupées par les plantations, seul un petit nombre de personnes de la communauté sera employé par la société. Cela peut créer des tensions au sein de la communauté et affaiblir sa capacité à résister collectivement parce que quelques personnes diront qu'elles ont un emploi et des avantages qu'elles n'avaient pas auparavant. La société rappellera aux quelques personnes qu'elle

a embauchées que leurs emplois sont menacés si la communauté continue de s'opposer aux plantations de la société. Elle utilisera également ces quelques travailleurs locaux pour donner l'impression que l'ensemble de la communauté soutient ses plantations et ainsi contrer les critiques internationales à l'encontre de ses plantations. Au Gabon, par exemple, un long reportage sur la télévision nationale a décrit « une journée de travail dans les plantations de palmiers à huile d'OLAM ». Une femme occupant un poste de direction (une situation rare dans la plupart des sociétés productrices d'huile de palme) a été montrée parlant de l'évolution positive de sa vie depuis qu'OLAM est venue installer ses plantations.

« Il y a peut-être des avantages, mais les dégâts sont beaucoup plus importants que les avantages ; ces derniers sont « réduits à néant » par les dégâts occasionnés par les plantations. »⁷

En fin de compte, même si les sociétés respectaient les promesses qu'elles font aux communautés, les avantages qu'elles obtiennent du gouvernement, comme les allègements fiscaux et d'autres types de subventions, représentent beaucoup plus que ce qu'elles pourraient dépenser en tenant leurs promesses aux communautés, par exemple en construisant des salles de classe, des établissements de santé et en créant des emplois. C'est d'autant plus vrai que la plupart des structures construites par les sociétés sont bon marché et de mauvaise qualité. Par exemple, elles installent des pompes à eau qui fonctionnent à peine, fournissent de l'eau impropre à la consommation, sont à sec pendant une partie de l'année et ne peuvent être réparées facilement par les communautés en cas de panne.

7 Commentaires d'un participant à une réunion sur l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale.

Tactique 5 :

Organiser des réunions communautaires pour donner l'apparence d'un consentement de la communauté



Le conflit est inévitable quand une société s'empare de centaines ou de milliers d'hectares pour créer des plantations de palmiers à huile sur des terres que les villageois utilisent déjà pour produire leur nourriture. Mais les banques qui fournissent de l'argent aux sociétés agroindustrielles et les acheteurs internationaux d'huile de palme ne veulent pas être mêlés à des projets « d'huile de palme conflictuelle ». Les sociétés productrices d'huile de palme ont donc trouvé des manières de donner l'impression, à l'étranger, qu'une communauté soutient la plantation de la société même si ce n'est pas le cas.

Les réunions communautaires jouent un rôle important dans les efforts d'une société qui cherche à se présenter comme une société « responsable ». Ces réunions peuvent être organisées par la société elle-même, ou par des consultants privés qu'elle a engagés. La société peut dire que les réunions font partie d'une « évaluation d'impact social et environnemental ». Les réunions peuvent avoir lieu avant que la société détruise les forêts et les champs villageois pour ses plantations, ou après qu'elle a commencé à défricher des terres, après que des conflits avec les communautés ont éclaté. Mais ces réunions se déroulent presque toujours après que la société a reçu les autorisations gouvernementales nécessaires pour sa plantation. Par conséquent, la communauté n'a pas vraiment la possibilité de dire « non » au projet de plantation lors de ces réunions. Cependant, le message que la société veut donner à ses banques et à ses acheteurs internationaux, est que la communauté a participé à la prise de décision concernant l'installation de la plantation de palmiers à huile de la société sur ses terres, et qu'elle soutient ce projet. Des déclarations des villageois en faveur des plantations seront consignées dans les comptes rendus de réunion que la société produira. Ces déclarations seront souvent utilisées dans les brochures distribuées par la société à l'étranger. Toutefois, les objections et les préoccupations qui sont apparues lors de la réunion seront ignorées et ne seront pas consignées. Si la réunion a lieu avant qu'un conflit n'éclate, la société prévoira généralement de quoi manger, boire et danser, ou apportera des cadeaux (boissons, riz, etc.).

On peut également faire croire aux gens que la réunion porte sur un projet communautaire que la société a promis de financer, comme des forages de puits, un centre de santé, etc. Quand on leur demande s'ils sont en faveur du projet, ils peuvent voter « oui » en levant la main en pensant que le vote porte sur le projet communautaire, pas sur la plantation. Souvent, quelqu'un de la société prendra une photo à un moment où de nombreuses personnes dans la salle lèvent la main, et la société pourra plus tard utiliser cette photo pour affirmer que les participants à la réunion soutenaient le projet de plantation.

Si la réunion dans le village a lieu après que des conflits ont éclaté, les représentants de la société arriveront généralement à la réunion accompagnés d'agents de sécurité, de policiers ou de représentants gouvernementaux pour affirmer leur autorité sur la communauté. La société aura peut-être prévu que des ouvriers des plantations et de l'usine d'huile de palme, ou ceux qui travaillent dans les pépinières de la société, viennent s'exprimer en faveur de la société. Parfois il est demandé aux ouvriers de venir pendant leur temps de travail et la société organisera le transport jusqu'au lieu de réunion, même si ces ouvriers ne viennent pas directement de la communauté, ou ils peuvent être payés en

plus pour leur participation. Il y a parfois des pressions pour les inciter à venir, au risque de perdre leur travail. Le lieu de la réunion peut aussi être annoncé à la dernière minute – du moins à ceux qui s’opposent aux plantations de la société – ou ce lieu peut être changé au dernier moment. La société peut également choisir des lieux de réunion difficiles d’accès pour ceux qui s’opposent aux plantations de la société.

Pour la société, le principal but de ces réunions, que l’atmosphère en soit tendue ou détendue, n’est généralement pas de résoudre un conflit avec la communauté, ni d’engager un véritable débat sur les préoccupations de la communauté concernant les projets de la société. La société n’a aucun intérêt à discuter des impacts négatifs de la plantation pour la vie des villageois. En fait, les membres de la communauté qui veulent soulever des critiques ou exiger des informations que la société ne veut pas donner n’ont souvent pas la possibilité de prendre la parole lors de telles réunions communautaires. La société ne voudra pas non plus préciser si ses plantations ont entraîné des conflits avec d’autres communautés qui ont été dépossédées de leurs terres et ou dont l’eau a été polluée par les produits chimiques utilisés dans les plantations et à l’huilerie.

Pour la société, l’un des principaux objectifs de ce type de réunions de village, en particulier si des conflits ont déjà éclaté, est de prendre des photos de nombreuses personnes dans la salle qui lèvent la main et semblent satisfaites, comme si elles étaient favorables aux plantations. La société peut également avoir à prouver qu’elle consulte les communautés locales afin de se conformer aux exigences de labels verts (voir Tactique 11).

Il sera généralement demandé aux participants de ces réunions d’apposer leur nom et leur signature sur une liste de présence – souvent une simple feuille de papier sans titre ni date. Même s’il peut s’agir d’une véritable liste des participants, on sait aussi que des sociétés ont utilisé des listes de ce type pour les annexer à d’autres documents dans lesquels la société affirme bénéficier du soutien de la communauté à sa plantation. En réalité, beaucoup de ceux qui ont signé la liste étaient sans doute opposés à la plantation de la société et n’étaient pas conscients du fait que la feuille qu’ils signaient pouvait être plus qu’une simple liste des participants. Au Cameroun, par exemple, un fonctionnaire du ministère des Domaines a encouragé les membres de la communauté avant une réunion entre les villageois et une société productrice d’huile de palme à « ne pas hésiter à signer les documents qui seront présentés ». Lors de la réunion, une liste de présence a été signée par tous les participants. Le compte rendu de la réunion qui a été préparé par un fonctionnaire présent à la réunion comprenait « une recommandation au chef de l’État d’accorder la concession foncière ».

Les fonctionnaires ont par la suite eu recours à la liste de présence signée par les villageois comme preuve de leur soutien à cette recommandation. Mais les membres de la communauté qui ont signé la liste de présence n'ont jamais vu les notes de la réunion et n'ont jamais été informés que leurs signatures seraient utilisées pour affirmer qu'ils soutenaient une recommandation portant sur la cession de leurs terres à la société productrice d'huile de palme.⁸

Si la société a convoqué la réunion pour signer un accord avec les communautés, elle ne laissera généralement pas de copie de l'accord à la communauté. Si on demande aux représentants de la société de fournir une copie, ils promettent de fournir une « copie propre » plus tard. Mais la copie n'arrivera jamais, et la communauté ne disposera d'aucune preuve de ce qui a été convenu. La société peut également refuser aux membres de la communauté de prendre des photos des documents et des listes de présence. Cela lui permettra ensuite de contester les éventuelles affirmations des villageois sur le fait que la société s'est engagée à répondre à des demandes précises de la communauté. Il est donc important que la communauté insiste pour qu'on lui remette des copies de l'ensemble des documents signés à la fin de la réunion, ou que ses représentants soient aux moins autorisés à prendre des photos de ces derniers. Si des photos des listes de présence sont prises, il sera également plus difficile pour la société de manipuler ces listes après la réunion.

Lorsque la consultation est une manipulation et que le consentement est purement symbolique

« Il n'y a jamais eu de consentement libre et préalable de la communauté pour la plantation de palmiers à huile d'une société. Chaque fois qu'une société organise une consultation publique pour obtenir le consentement libre des communautés, elle a déjà reçu l'approbation du gouvernement pour occuper le terrain pour lequel elle consulte les communautés. La société sera peut-être même déjà en train d'installer des pépinières. »

Les sociétés ont de plus en plus souvent utilisé les mots « consultation » et « consentement » au cours de la dernière décennie. Ce qu'elles appellent

8 Voir aussi CED et RELUFA (2013) (en anglais) : Dispossessed at all costs ? <https://rightsandresources.org/wp-content/exported-pdf/201310dispossessedatallcosts.pdf>

« consultation » n'est pas une véritable consultation, car ceux qui s'opposent à un projet ou soulèvent des questions critiques ne sont pas autorisés à parler, ou leurs interventions ne sont pas enregistrées dans les comptes rendus de réunion. Lorsqu'une société prétend garantir un « consentement libre, informé et préalable » (CLIP) avant de commencer à mettre en place ses plantations, c'est surtout un message destiné à ses financeurs et aux acheteurs internationaux (voir aussi Tactique 11). Le CLIP suppose le droit pour les communautés de dire « Non », le droit de refuser leur consentement. Mais lorsqu'une société arrive dans le village en prétendant rechercher le « consentement de la communauté », elle a déjà obtenu le consentement et l'approbation du gouvernement. Tout ce qui est demandé à la communauté, en réalité, c'est de valider une décision prise ailleurs sur l'utilisation de ses terres coutumières.

Souvent, la société n'est même pas présente lors de ces « consultations communautaires » et y enverra seulement un consultant privé. Cela permet à la société d'éviter de répondre aux questions ou de fournir des informations aux communautés, tout en continuant à faire croire à ses banques et à ses acheteurs qu'elle est une société responsable et respectueuse des droits des communautés. Dans certains cas, un petit nombre de personnes peut être sélectionné dans diverses communautés et, est invité à assister à un séminaire dans un centre urbain ou une mairie, au cours duquel un juriste de la société présentera des documents sur le projet de plantation. Ce petit groupe de villageois soigneusement sélectionné et la personne-contact de la société au niveau local, en général un homme politique ou un homme d'affaires local, seront ensuite invités à signer un document en tant que « représentants » de leurs communautés, indiquant qu'ils approuvent le projet. Parfois, les gens signent ces documents sans avoir reçu une explication claire sur ce qu'ils signent.

Une animatrice communautaire travaillant avec des communautés touchées par une grande plantation industrielle de palmiers à huile en Afrique centrale, explique que les consultations communautaires des sociétés de plantation sont en réalité des « campagnes d'information organisées pour apaiser les organisations internationales ». Elle précise : « Malheureusement, 1) le gouvernement a déjà attribué les terres sur lesquelles le village est implanté ou qui sont situées à proximité du village ; 2) l'homme politique local représentant le parti au pouvoir a déjà

été corrompu et il est mandaté par le gouvernement pour défendre les intérêts de la société ; 3) les autorités locales, dépourvues de pouvoir, sont obligées par des instances supérieures de soutenir la société ; 4) les chefs traditionnels reçoivent des avantages de la société ; 5) certains emplois dans la pépinière de la société ont déjà été attribués à des jeunes du village pour garantir leur soutien et 6) la société a fait de nombreuses promesses en matière de développement. Tout a été soigneusement organisé pour que personne dans le village ne s'oppose au projet. Le consentement libre, préalable et informé (CLIP) n'est donc qu'un mensonge. »

« Une fois qu'une société a obtenu ce que l'on appelle le CLIP, elle met en place des systèmes de communication, de traitement des plaintes et de gestion des conflits basés sur des documents écrits que les membres de la communauté (dont la plupart sont analphabètes) ne peuvent mettre en pratique. Ces systèmes, que les communautés ne peuvent pas utiliser, ne bénéficient qu'à la société. Les communautés subissent silencieusement les dommages environnementaux et sociaux de la plantation parce qu'elles ne peuvent pas communiquer par écrit.

NOTES

Tactique 6 :

Réduire au silence les opposants locaux au projet de plantation



Certains personnes dans une communauté affichent plus ouvertement que les autres leur opposition aux projets de plantation de la société. Ils deviennent souvent le visage public de la résistance de la communauté aux plantations de la société. La société productrice d'huile de palme essaiera de s'en prendre particulièrement à une ou plusieurs de ces personnes, de les qualifier de « fauteurs de troubles qui veulent s'opposer au développement ». La société pourra prétendre que ces personnes utilisent la communauté pour leurs intérêts personnels ou qu'elles ne sont que les instruments d'une ONG étrangère qui veut empêcher le développement du pays.

La société essaiera de découvrir le plus de choses possible sur la ou les personnes qu'elle a identifiées comme étant les opposants locaux à ses projets les plus visibles, les plus habiles et les plus actifs. Elle pourra recruter des jeunes des villages pour travailler comme informateurs. Elle pourra par exemple fournir à un jeune une moto et en lui demandant en échange des informations sur ceux qui se mobilisent contre le projet de plantation de palmiers à huile de la société et sur toutes les rumeurs qui les concernent. Si la société ne trouve pas d'informations compromettantes, elle pourra même inventer de toutes pièces une affaire ou répandre de fausses rumeurs pour discréditer ses adversaires locaux les plus résolus.

Comme dans le cas des chefs traditionnels, la société cherchera à la fois à les rallier et à les intimider. Souvent, des agents de sécurité de la société ou des personnes dont on découvrira plus tard qu'elles ont des liens avec la société de plantation commenceront à harceler, intimider et même à passer à tabac des leaders de la résistance locale. Ces leaders trouveront peut-être leur propriété vandalisée, ou remarqueront des véhicules qui passent régulièrement devant leur maison, pour leur faire savoir qu'ils sont sous surveillance. Ils pourront recevoir des appels téléphoniques non identifiables et les personnes qui appellent pourront les menacer, en leur disant d'être « prudents ». Il se peut que des rumeurs calomnieuses à leur sujet commencent à se répandre. Ils pourraient être menacés d'arrestation s'ils continuent à mobiliser la résistance communautaire. Les membres de leur famille pourront se voir offrir des emplois dans la société, mais seulement s'ils cessent de s'opposer aux plantations. La famille fera alors pression sur ce parent, en prétendant que son opposition aux plantations de la société prive d'autres membres de la famille de possibilités d'emploi.

Au Cameroun, une société productrice d'huile de palme a tenté de briser l'opposition à ses projets d'expansion en cessant d'acheter à de petits agriculteurs qui vendaient depuis très longtemps des grappes de fruits à la société, mais qui étaient opposés à l'expansion de la concession de palmiers à huile de la société. Les autorités locales sont même intervenues et ont confisqué des machines que les petits producteurs utilisaient pour leur propre production d'huile de palme.

La population locale sait que la société est à l'origine de ces actes de harcèlement, de manipulation et d'intimidation. Mais la société veillera à dissimuler ses liens avec ce type d'activités, ce qui compliquera la tâche des communautés pour prouver que la société est impliquée.

Une autre approche que les sociétés emploient pour faire taire l'opposition locale, est d'organiser une réunion ou amener les autorités locales à tenir une

réunion et n'inviter que très peu d'opposants au projet de plantation de la société. Pendant la réunion, ces opposants seront accusés de faire obstacle au progrès pour l'ensemble de la communauté. Par exemple, une autorité locale soutenant les projets de la société pourra convoquer une réunion à laquelle seront principalement invités des représentants de la société, des représentants du gouvernement et des hommes d'affaires locaux et d'autres personnes qui soutiennent les projets de plantation. Dans une telle situation, la pression exercée sur un ou deux opposants aux projets de plantation sera très forte, surtout si des militaires ou des policiers sont également présents.

La société peut également demander aux autorités locales de créer des difficultés administratives pour les groupes communautaires qui s'opposent à ses plantations. Si un groupe local souhaite enregistrer une organisation communautaire ou un groupe syndical, par exemple, l'administration locale pourra refuser l'enregistrement si les personnes qui en font la demande sont connues pour être des opposants aux projets de plantation de palmiers à huile de la société. Sans un tel enregistrement officiel, les groupes communautaires auront plus de difficulté à obtenir un financement, l'autorisation d'organiser un rassemblement, etc.

Les sociétés productrices d'huile de palme essaient souvent de rallier certaines ONG locales, ou, si cela ne fonctionne pas, elles peuvent même secrètement créer de nouvelles ONG locales. Le rôle de ces ONG locales est de saper la résistance locale et d'éviter que les conflits de la société avec les communautés ne ternissent son image internationale. La société aura recours à des communiqués, des interviews et des publications réalisées par ces ONG locales, qu'elle contrôle secrètement, afin de discréditer et contredire ce que dit la communauté à propos des conflits. Ces fausses ONG peuvent même être utilisées pour répandre de fausses rumeurs sur les militants qui travaillent vraiment pour défendre les intérêts de leurs communautés.

Tôt ou tard, la société essaiera d'acheter les personnes clés qui s'opposent à ses projets de plantation. Les personnes seront invitées à des réunions privées, souvent sous prétexte que la société veut discuter des préoccupations des opposants à propos de ses plantations. Ce type de conversation est habituellement proposé lorsque la personne participe à une réunion à l'extérieur du village. De l'argent sera souvent offert ou des propositions lui seront faites pour l'aider à envoyer ses enfants au collège ou à l'université. Une maison en ville peut même être offerte, loin des conflits locaux, si la personne accepte d'arrêter de se mobiliser contre les plantations de la société. « Vous avez la possibilité de

tirer un trait sur cette affaire et de ne jamais regarder en arrière », a déclaré un représentant de la société à un militant qu'il essayait de corrompre.

La société peut enregistrer ce type de réunions ou de conversations à l'insu de la personne opposée au projet. Parfois, le représentant de la société peut suggérer de prendre une « photo pour se souvenir de la réunion fructueuse à laquelle nous avons participé », puis utiliser cette photo par la suite pour discréditer l'opposant et suggérer qu'il travaillait avec la société même si cela n'est pas le cas et même s'il a refusé les pots-de-vin ou les faveurs que la société lui a offertes.

Les personnes qualifiées de « fauteurs de troubles » par la société, ainsi que leur famille la plus proche, seront exposées à de terribles pressions. Pour les aider et pour que la lutte de la communauté contre les plantations de la société reste forte, il est important que ces personnes et la communauté prennent des précautions.

Par exemple, il vaut mieux que le plus de gens possible apparaissent comme les leaders de la résistance communautaire. Si des personnes différentes prennent la parole lors des réunions publiques ou des rassemblements, il sera plus difficile pour la société de montrer du doigt une ou deux personnes. Si la mobilisation semble être centralisée par une ou deux personnes, il est beaucoup plus facile pour la société de saper la résistance de la communauté.

Ceux qui sont le plus exposés aux brimades, au harcèlement et à l'intimidation doivent également savoir que leur famille immédiate sera prise en charge dans le cas où quelque chose leur arriverait. Il peut être important d'établir des liens avec des organisations de défense des droits humains, en particulier lorsqu'il s'agit de menaces visant le bien-être ou la vie d'une personne.

Il est également important de connaître le soutien juridique disponible pour les défenseurs des droits humains dans les cas où la personne risque d'être arbitrairement arrêtée ou traînée devant les tribunaux par une société. Certains militants communautaires qui ont été le fer de lance de la résistance de la communauté contre les plantations industrielles de palmiers à huile ont été condamnés à de lourdes amendes sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. En l'absence d'un soutien juridique et financier, de tels procès peuvent avoir des effets dévastateurs tant pour la personne que pour la résistance de la communauté, même si les accusations n'aboutissent jamais à des condamnations. Des organisations de défense des droits humains seront peut-être en mesure d'apporter un certain soutien juridique et financier dans de telles situations, ainsi que d'attirer l'attention internationale sur cette affaire.

Tactique 7 :

Exclure et marginaliser les femmes



Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale, une grande partie du travail consacré à la culture traditionnelle du palmier à huile et à la transformation est effectuée par des femmes. Parmi les produits obtenus à partir de cet arbre, l'huile de palme est le plus important, mais les femmes utilisent également les fruits et d'autres parties du palmier à huile pour produire une grande variété de produits. Les enjeux sont donc considérables, particulièrement pour les femmes, quand une société productrice d'huile de palme arrive dans la communauté, que ce soit pour mettre en place de grandes plantations industrielles de palmiers à huile ou pour convaincre les familles d'utiliser des plants « améliorés » de palmier à huile sur leurs terres et de vendre l'huile exclusivement à la société (en tant que petit exploitant, voir Tactique 11). Ces plantations industrielles, grandes ou petites, constitueront inévitablement une menace pour la culture et l'utilisation traditionnelles du palmier à huile. Dans ce contexte, la résistance contre les plantations industrielles de palmiers à huile est aussi une lutte des femmes pour l'indépendance économique que leur procurent les palmiers à huile traditionnels.

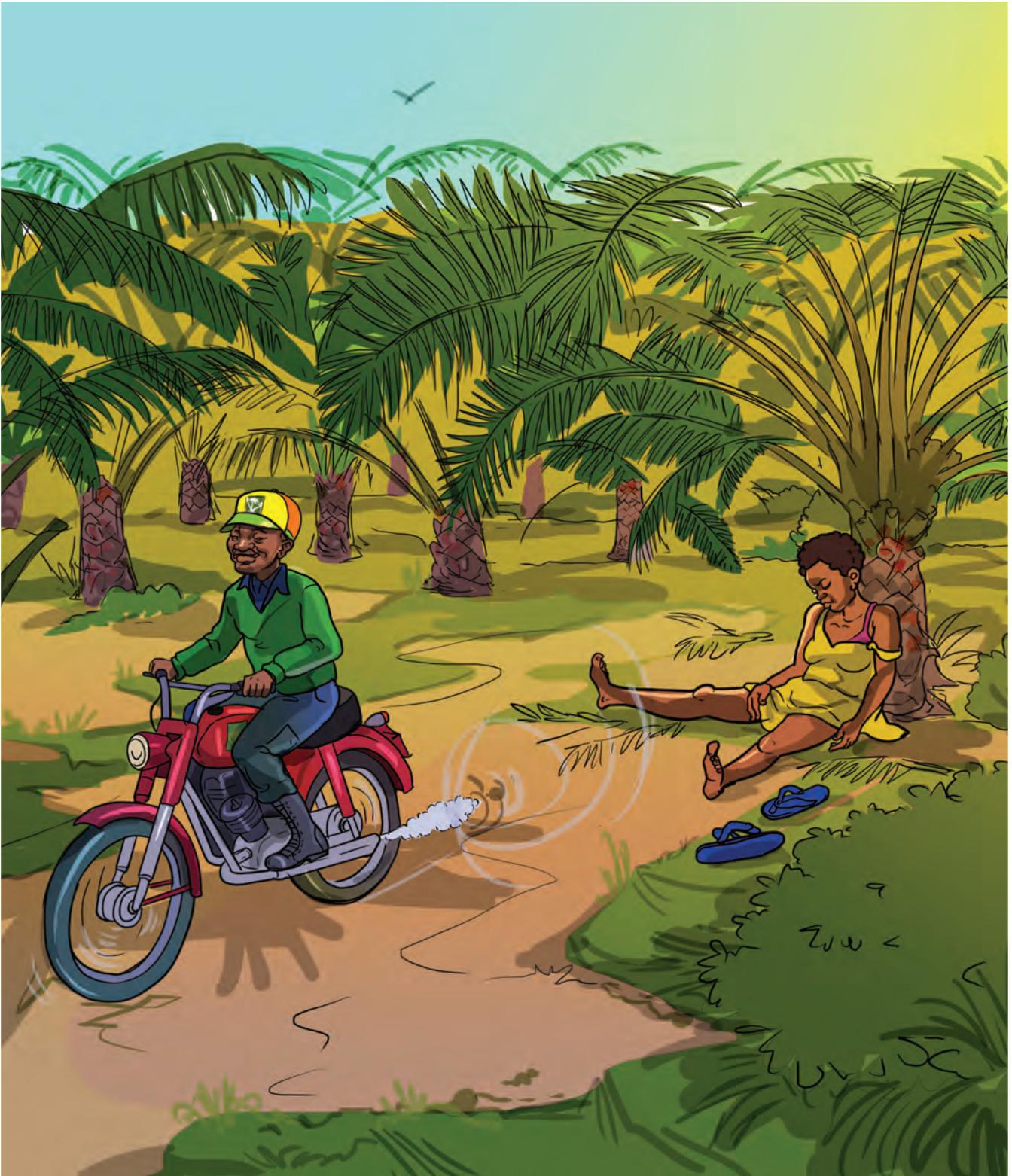
Comme la perte sera particulièrement dure pour les femmes si des plantations de palmiers à huile sont développées sur les terres utilisées par la communauté, elles sont souvent plus sceptiques par rapport aux promesses d'une société productrice d'huile de palme. Elles hésiteront aussi parfois à passer du temps dans des réunions communautaires car elles savent que les « règles du jeu sont fixées à l'avance ». Lorsqu'elles participent, leurs préoccupations vont souvent au-delà de la question de l'utilisation des terres. Comment l'arrivée des ouvriers de la plantation, dont beaucoup sont des hommes célibataires venant d'une autre région, aura-t-elle un impact sur la vie de la communauté, en particulier des jeunes ? Comment la plantation risque-t-elle d'augmenter le risque d'alcoolisme et de toxicomanie, et la violence à laquelle incitent ces dérives ? Les sociétés savent que les femmes vont mettre en avant de tels problèmes, et c'est une raison pour laquelle elles préfèrent parler aux hommes du village et exclure les femmes.

En excluant les femmes des décisions concernant le projet de plantation, la société augmente la marginalisation que les femmes connaissent déjà dans les discussions publiques et la prise de décision dans la plupart des régions où les plantations de palmiers à huile sont en expansion. Dans les pays d'Afrique occidentale et centrale, cette exclusion constante des femmes de la prise de décision sur l'utilisation des terres – et souvent de la propriété des terres – fait aussi le jeu des sociétés productrices d'huile de palme : les

femmes sont rarement présentes dans les réunions où sont prises les décisions sur le soutien ou le rejet des projets d'une société agroindustrielle. De ce fait, les préoccupations spécifiques des femmes et leurs objections par rapport à la création d'une nouvelle plantation ou l'expansion d'une plantation existante sur les terres communautaires sont rarement prises en compte lorsque les chefs et les hommes responsables de la communauté décident de soutenir ou de rejeter la proposition de plantation de la société.

Lorsque les impacts du projet de plantation de palmiers à huile commencent à se faire sentir, les femmes sont souvent les premières à protester et à résister. Quand les femmes commencent à élever la voix contre la société et les impacts négatifs des plantations, les sociétés ont souvent recours aux rôles culturellement assignés aux femmes pour marginaliser ces protestations. Les représentants de la société diront aux chefs et aux membres de la famille que « le rôle des femmes est de s'occuper de la maison et de la cuisine, pas de critiquer la société ». Ils chercheront à rendre les chefs et les membres de leurs familles honteux et gênés du fait que leurs femmes, leurs filles ou leurs sœurs choisissent d'agir. La société adressera ses commentaires essentiellement aux membres masculins des familles qui ont été impliqués dans la décision d'accepter les plantations de la société, ou aux hommes qui ont trouvé un emploi dans les plantations. Elle utilisera ces hommes et les stéréotypes culturels sur la « place de la femme » dans la communauté pour faire taire l'opposition des femmes. De ce fait, l'ensemble de la famille, et parfois une grande partie de la communauté, fera pression sur les femmes pour qu'elles cessent de protester contre la société.

Une des façons pour les femmes de faire entendre leur voix dans les discussions communautaires est de s'organiser et de se réunir pour discuter de leurs préoccupations et les présenter ensuite ensemble dans des réunions communautaires. De telles réunions permettent aux femmes non seulement de discuter des impacts que les plantations ont sur elles, mais aussi des stratégies nécessaires pour que leurs préoccupations soient entendues au sein de la communauté. En Sierra Leone, une réunion de deux jours réunissant des femmes de communautés affectées par des projets de plantation de palmiers à huile a été organisée, sans aucun participant masculin. Les femmes ont pu parler ouvertement de leurs expériences et discuter des actions qu'elles peuvent entreprendre, en tant que femmes, pour défendre leurs communautés. La réunion a abouti à une déclaration forte dans laquelle toutes les femmes se sont engagées à lutter pour reprendre leurs terres aux sociétés productrices d'huile de palme et pour reconstruire la culture traditionnelle du palmier à huile et la transformation des produits dans leurs communautés.



Une telle organisation visant à garantir l'inclusion des femmes dans la prise de décision communautaire est cruciale parce que la résistance de la communauté sera moins puissante sans la forte participation et le leadership des femmes.

Les violences contre les femmes dont ne parlent jamais les sociétés

Les violences sexuelles, les abus et le harcèlement dont souffrent les femmes du fait des grandes plantations ne sont que rarement mentionnés. Même pendant les réunions communautaires ou dans les rapports des ONG, les violences et les abus qui ont lieu dans et autour des plantations de palmiers à huile ne sont souvent que brièvement évoqués. Généralement, l'ampleur choquante de cette réalité n'est exprimée que quand les femmes se retrouvent entre elles. Dans ces conversations, il devient clair très rapidement que les violences et les abus sexuels font partie intégrante du modèle des grandes plantations.

Au cours d'un atelier de femmes qui s'est tenu en 2008 au Brésil pour débattre des impacts des plantations forestières industrielles, une paysanne de l'État brésilien du Rio Grande do Sul a fait le commentaire suivant : « *Ceux qui viennent de l'extérieur harcèlent les femmes lorsqu'elles sortent de chez elles et cela se passe tous les jours. Nous ne sommes plus libres de marcher seules. Pour nous, les femmes, les plantations ont créé une situation de peur, de violence et de harcèlement sexuel.* »⁹

Une femme du Honduras, qui vit dans un village touché par des plantations de palmiers à huile, explique : « *Les contremaîtres harcèlent parfois les ouvrières pour avoir des relations avec elles, et en échange ils leur donnent un meilleur travail. Mais comme nous luttons pour nos droits, ils nous ont forcées à abandonner notre travail. J'ai été obligée de retirer ma fille de l'école, j'ai été obligée de retirer mon fils de l'école, parce qu'ils nous ont forcées à abandonner nos emplois.* »¹⁰

Les plantations peuvent également conduire à une augmentation des violences et des abus liés à l'alcool et à la drogue commis à l'encontre des femmes, en particulier les week-ends et les jours de paie, qui sont souvent associés à une augmentation de la consommation d'alcool et de drogue, en particulier chez les travailleurs des plantations.

9 WRM (2009, en anglais): Women raise their voices against tree plantations: Testimonies from Brazil, Nigeria and Papua New Guinea. Video. http://www.wrm.org.uy/Videos/Women_Voices.html.

10 Bajo Aguán : grito por la tierra <http://wrm.org.uy/videos/bajo-aguan-cryfor-the-land/>

En Afrique occidentale et centrale, un autre type de violence est associé à la création des plantations : les agents de sécurité et la police, qui collaborent étroitement avec la société, entrent dans les maisons dans et autour des plantations, à leur gré, fouillant dans chaque pièce et chaque placard pour trouver de l'huile de palme. Des femmes rapportent des cas dans lesquels des agents de sécurité ont même renversé par terre la nourriture qui était en train de cuire sur le fourneau parce que le plat contenait de l'huile de palme. Les agents de sécurité accusent les femmes d'utiliser des noix de palme volées dans les plantations de la société. Même lorsqu'une femme insiste sur le fait que l'huile provient de fruits de ses propres palmiers ou de plantations familiales, les agents de sécurité confisquent l'huile. Parfois les femmes sont battues ou maltraitées par les agents de sécurité qui les accusent de prendre des noix des palmiers de la société. Au Cameroun, une femme a été rouée de coups quand elle a refusé de donner l'huile de palme provenant de la palmeraie de sa famille qu'elle transportait depuis le village jusqu'à sa maison dans la ville voisine. Sa voiture a été bloquée pendant qu'elle circulait sur la route qui traverse les plantations de la société, qui est la seule route depuis le village jusqu'à la route principale et qui est utilisée depuis toujours par les villageois, bien avant l'arrivée de la société. Lors d'un atelier organisé en 2017 en Sierra Leone sur les impacts des plantations industrielles de palmiers à huile, les femmes ont indiqué que les taux d'emprisonnement avaient considérablement augmenté depuis l'arrivée de la société. De nombreuses femmes sont arrêtées après avoir été accusées par les agents de sécurité de la société de « voler » des fruits de la plantation de palmiers à huile.

Ils ont expliqué que la situation est catastrophique, car la communauté n'a plus de place pour produire son alimentation. Ainsi, les femmes et les enfants entrent parfois dans les plantations pour cueillir des fruits ou même d'autres produits issus des palmiers, par exemple des feuilles destinées à des abris. Ils disent que c'est dangereux, « mais que peut-on faire quand on n'a pas d'autre choix que de ramasser les fruits tombés par terre. »

Quand ils viennent pour présenter à la communauté les projets de plantation, les représentants de la société et des autorités ne parlent **jamais** de ces violences contre les femmes.

Tactique 8 :

Fausse signatures, falsification de documents et refus de fourniture de documents aux villageois



La falsification de documents et la contrefaçon de signatures sont des infractions graves. Pourtant, des sociétés ont, en toute impunité, utilisé des documents contenant des signatures falsifiées de représentants de village dans de nombreux endroits où elles ont installé leurs plantations de palmiers à huile. De nombreux témoignages de chefs et de militants communautaires rapportent comment ils ont découvert que leurs noms et leurs signatures figuraient sur des listes de présence de réunions auxquelles ils n'avaient pas assisté. Dans de nombreux cas, également, la signature d'un accord, prétendument signé entre la société et un chef traditionnel ou un dirigeant communautaire, s'avère frauduleuse. Lorsque les membres d'une communauté en Sierra Leone, par exemple, ont reçu un contrat que le chef suprême avait prétendument signé avec une société productrice d'huile de palme, le chef et les villageois ont confirmé que la signature du contrat n'était pas la leur. La signature avait été falsifiée. Les membres d'une communauté au Gabon ont également découvert que leurs signatures figuraient sur les documents d'une réunion alors même qu'ils n'avaient pas participé à cette réunion.

Les sociétés productrices d'huile de palme omettent systématiquement de fournir aux chefs de canton et aux villageois des copies des documents qui ont été signés. Comme il est très difficile pour les chefs de communautés isolées d'Afrique occidentale et centrale de suivre ce que les sociétés agroindustrielles intervenant dans leurs communautés disent à leurs financeurs et leurs acheteurs d'huile de palme à l'étranger, les communautés ne sauront pas si la société leur présente de faux documents pour montrer qu'elles ont obtenu leur consentement. On découvrira donc rarement que la société a utilisé des documents avec des signatures falsifiées, et les banques et les acheteurs de l'huile de palme montrent généralement peu d'empressement à chercher à savoir si les documents qui leur sont présentés sont crédibles. Ils sont généralement satisfaits lorsqu'ils reçoivent un document signé qu'ils peuvent annexer dans leurs rapports comme preuve que la société a fourni tous les documents nécessaires leur permettant d'approuver un prêt ou d'acheter de l'huile de palme. La société sait donc qu'elle s'en sortira généralement en présentant des documents avec ces signatures contrefaites ou de fausses informations. Les sociétés productrices d'huile de palme qui appliquent un système de production contractuel avec les communautés locales peuvent également utiliser de fausses informations pour obtenir le contrôle des terres communautaires. Dans ces systèmes d'« agriculture contractuelle » ou de petites plantations, les membres de la communauté signent des contrats

avec la société productrice d'huile de palme, dans lesquels ils s'engagent à cultiver des palmiers à huile sur leurs terres et à fournir la totalité des fruits exclusivement à la société (voir Tactique 11 pour plus d'informations sur ces dispositifs). Lorsqu'elle va recruter des villageois pour de tels programmes d'agriculture contractuelle, la société agroindustrielle va souvent miser sur la confusion et l'ignorance des villageois en matière de contrats et de lois pour les tromper avec de faux calculs et des promesses. Lors des réunions de village, par exemple, les représentants de la société vont montrer des calculs qui donneront l'impression que la communauté ou l'agriculteur qui souscrirait à un contrat de petit exploitant s'enrichirait s'il fournissait ses terres à la société, alors qu'en réalité les agriculteurs participant à ces dispositifs finiront bientôt par s'endetter.

« De toute évidence, ce programme est une escroquerie pour nous faire perdre nos terres, dans le cadre de contrats qui sont difficiles à comprendre, et dont il est même difficile d'obtenir des copies. »¹¹

Beaucoup de villageois contactés par les compagnies d'huile de palme pour signer des contrats pour ces programmes pour petits exploitants, sont analphabètes ou ne comprennent pas le langage technique d'un contrat. Pourtant, dans une telle situation, la société ne fait aucun effort pour s'assurer que les villageois reçoivent des conseils juridiques indépendants de la société avant qu'ils signent des contrats dans lesquels ils donnent à la société le contrôle sur leurs terres. Au contraire, la société exploitera la situation et n'expliquera pas les détails du contrat ni les risques pour les villageois. Elle essaiera d'obtenir leurs signatures le plus rapidement possible et partira immédiatement après sans avoir fourni aux villageois des copies du contrat.

Il est fréquent que les sociétés refusent de fournir aux communautés ou villageois des copies des contrats et accords qu'ils ont signés. En outre, elles omettent régulièrement de fournir aux communautés des copies des contrats de bail qu'elles ont signés avec le gouvernement, ou une copie des titres qui identifient

11 WRM Bulletin 231 (2017): The Seed of Despair: Communities lose their land and water sources due to OLAM's agribusiness in Gabon. <http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/the-seed-of-despair-communities-lose-their-land-and-water-sources-due-to-olams-agribusiness-in-gabon/>



les limites exactes des zones incluses dans les contrats de bail. Sans copies de ces cartes et de ces contrats, les communautés sont clairement désavantagées. Une société peut, par exemple, prétendre qu'une parcelle de terrain donnée fait partie du contrat de bail et commencer à détruire les cultures vivrières ou la forêt pour préparer les terres pour la plantation de palmiers à huile, même si cette zone ne fait pas partie du contrat. Dans un cas, au Cameroun, une personne travaillant dans une société productrice d'huile de palme a réussi à donner une copie du contrat de bail à un membre de la communauté concernée. « L'accord ne précise pas la superficie du terrain concerné, ni les emplacements des sites qui auraient

Tactique 9 :

Utiliser des titres fonciers et des relevés cadastraux frauduleux pour prendre le contrôle de terres communautaires



Parmi les autres tactiques utilisées par les sociétés agroindustrielles figurent la manipulation des processus de relevés cadastraux qui permettent d'établir les limites des terres communautaires, publiques et de la société, ainsi que l'utilisation de titres fonciers et d'autres documents fonciers frauduleux et souvent délivrés à la hâte.

Lorsqu'une société présente son projet de plantation à la communauté, elle affirme souvent qu'il restera suffisamment de terres à la communauté pour ses propres besoins. Dans les différents villages, la société pourra dire qu'elle aura « seulement » besoin de 50 hectares d'un côté de la rivière et de 100 hectares supplémentaires de l'autre côté. Mais comme de nombreuses communautés mesurent la superficie de leurs terres d'une façon différente de celle des sociétés (elles utilisent des limites naturelles tandis que les sociétés utilisent des hectares

ou des acres), elles ne comprennent pas obligatoirement que ces deux parcelles, qui font au total 150 hectares, englobent en réalité près de la totalité des terres villageoises.

Une société peut également diviser sa concession foncière en petites parcelles afin de pouvoir prolonger ou renouveler ses droits de bail sans le processus complexe d'approbation généralement exigé pour les baux portant sur de grandes superficies. Ce type de titres fonciers pour des petites parcelles de terrain peut généralement être établi par un responsable du cadastre régional ou provincial ou par le bureau du géomètre, tandis que les titres pour les superficies plus vastes nécessitent généralement l'approbation et la validation de responsables gouvernementaux de haut niveau, comme le Ministre des Affaires Foncières ou le Président.

Des fonctionnaires du cadastre local peuvent recevoir un pot-de-vin pour émettre un titre foncier sans les justificatifs nécessaires. Dans certains cas, des titres fonciers ont été émis sans même que la communauté ait été informée des projets de la société concernant la création de plantations sur les terres communautaires. Dans d'autres cas, une mystérieuse société locale, souvent liée à un homme politique local, peut s'arranger pour obtenir des titres fonciers frauduleux ou acquérir plusieurs petites parcelles de terre auprès de membres de la communauté. La société locale vend ensuite ces titres de propriété à une société productrice d'huile de palme plus grande. Cette grande société réfutera alors toute implication dans la fraude initiale et demandera que le gouvernement garantisse ses droits aux terres pour protéger ses investissements dans le pays. Malheureusement, la plupart des gouvernements feront exactement ce qu'exige la société.

Comme il est expliqué dans la Tactique 8, les sociétés productrices d'huile de palme refusent régulièrement de fournir des copies de ces documents fondamentaux aux communautés, qu'il s'agisse de contrats de petits exploitants, de protocoles d'accord, de contrats de bail, de plans cadastraux ou de titres fonciers. Dans la plupart des pays, ces documents sont censés être publics mais les sociétés productrices d'huile de palme les traitent comme s'il s'agissait de documents secrets qui leur appartiennent en propre. Sans accès à ces documents, les communautés sont exposées aux manipulations de la société et à l'utilisation de titres fonciers frauduleux. Il est également difficile pour les communautés de contester les revendications territoriales de la société devant les tribunaux ou au niveau international. Sans accès aux titres fonciers et aux cartes topographiques détenues par la société, il leur sera difficile de prouver devant les tribunaux ou aux financeurs de la société de plantation que la société

viole son contrat de location ou a falsifié d'autres documents fonciers. Dans certains cas, les sociétés productrices d'huile de palme tentent de prendre le contrôle de terres communautaires en outrepassant les limites de sa concession de plantation précisées dans son contrat de bail. Souvent, les sociétés commettent impunément ce genre d'actions car les communautés affectées ne disposent pas des copies des contrats de bail et des cartes associées. C'est également le cas parce que la société, en lien avec les autorités locales, a recours à l'intimidation et à la manipulation pour que les villageois se sentent en situation d'insécurité par rapport au statut juridique de leurs terres communautaires.

« Les [autorités locales] avaient proposé une zone-tampon de 5 km, que les communautés considéraient déjà comme insuffisante. Aujourd'hui, les plantations des sociétés sont à moins de deux kilomètres de nos huttes. »¹²

Les sociétés ont également exploité les différends entre les villages portant sur les limites entre leurs terres. Elles encouragent l'un des villages à accepter un contrat de plantation qui englobe les terres contestées, même si l'autre village s'oppose à la plantation de palmiers à huile. La société peut également étendre ses plantations sur des terres qui sont utilisées et gérées conjointement par plusieurs villages après avoir simplement signé un accord avec l'un des villages concernés. Lorsque des conflits éclatent inévitablement, la société poursuivra la mise en place de ses plantations, en disant que les différends doivent être réglés par les villages et n'ont rien à voir avec la société.

Parfois, les autorités locales travaillent avec une société productrice d'huile de palme sur le processus de lever topographique, par exemple pour fixer les limites d'une concession communautaire à proximité de la zone ciblée par la société pour ses plantations. Les autorités locales peuvent avoir encouragé les communautés à demander cette concession communautaire, en mettant en avant que cela permettra de sécuriser leur titre de propriété sur ces terres. Cependant, ce qu'ils omettent de leur dire, c'est que ces concessions communautaires sont

12 WRM Bulletin 231 (2017) GRAINE de désespoir : les communautés perdent leurs terres et leurs sources d'eau dans l'agro-industrie d'OLAM au Gabon. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/graine-de-desespoir-les-communautes-perdent-leurs-terres-et-leurs-sources-deau-dans-lagro-industrie-dolam-au-gabon/>



généralement octroyées pour une toute petite partie de l'ensemble des terres communautaires, tandis que la plus grande partie de ces dernières est alors intégrée dans la concession de la plantation. Cela permet à la société productrice d'huile de palme de se vanter d'avoir aidé les communautés à acquérir un titre légal pour leur forêt communautaire, alors qu'en réalité elle s'est servie du processus de concession communautaire pour prendre le contrôle d'une grande partie des terres de la communauté.

Les sociétés peuvent aussi manipuler le processus d'attribution des titres fonciers pour s'emparer de terres de la communauté en obtenant d'un responsable gouvernemental d'accepter de changer le statut d'une terre communautaire boisée en la transformant en forêt. Dans beaucoup de pays d'Afrique occidentale et centrale, ce changement de catégorie foncière retire tout contrôle de la communauté sur ses terres. La société brûle ensuite la forêt ou assèche les terres. Une fois que la forêt a été détruite, la société demandera des autorisations pour transformer la zone auparavant boisée, en plantations industrielles de palmiers à huile.

Et finalement, les sociétés peuvent même passer outre les décisions des tribunaux les empêchant d'occuper certaines terres et poursuivre, malgré tout, le travail de lever topographique. Cela n'est évidemment possible que si la société bénéficie

du soutien ouvert ou tacite de certaines autorités. Un exemple de cette situation a été donné par une société d'huile de palme au Cameroun, où la communauté a obtenu gain de cause devant la Haute Cour de Justice contre la société qui essayait de s'emparer des terres de la communauté. La société a simplement refusé de se conformer à cette décision de justice et a, au contraire, envoyé des agents faire des levés et des marquages des terres où la communauté devait être réinstallée. La société a ainsi envoyé à la communauté un message clair, indiquant qu'elle allait s'approprier les terres de la communauté sans son consentement et en violation de la décision de la Haute Cour de justice.

Une autre violation courante du processus de lever topographique a lieu lorsque les sociétés envoient leurs géomètres sans en avertir préalablement les communautés. Bien souvent, les membres de la communauté ne découvrent le projet de mise en place d'une plantation de palmiers à huile sur leurs terres qu'en y rencontrant par hasard des géomètres. Dans la plupart des pays d'Afrique occidentale et centrale, de tels levés topographiques clandestins sont illégaux et les lois foncières exigent que l'opinion de la communauté soit enregistrée et évaluée, soit par la société soit par le géomètre avant qu'un titre foncier puisse être établi. Pourtant, dans d'innombrables cas, cette exigence de consultation de la communauté est violée, ou les objections de la communauté ne sont pas consignées et des titres fonciers sont délivrés aux sociétés d'huile de palme malgré ces violations de la loi. Lorsque les communautés soulèveront des objections, les sociétés auront souvent recours à l'intimidation et exploiteront les ambiguïtés qui existent souvent sur le statut des terres communautaires, et expliqueront aux membres des communautés que les terres appartiennent au gouvernement et que la communauté n'a aucun titre foncier sur les terres.

Tactique 10 :

Promettre une amélioration de la sécurité alimentaire mais créer l'insécurité alimentaire



L'un des buts officiels d'un programme de plantation de palmiers à huile au Gabon, un « partenariat » entre le gouvernement et une grande société d'huile de palme étrangère, est de renforcer la sécurité alimentaire¹³. Ce programme est appelé GRAINE. La société d'huile de palme qui gère le programme a promis aux communautés que ses plantations de palmiers à huile n'occuperaient qu'une petite partie de leurs terres. Elle a également indiqué que la participation au programme dynamiserait la production alimentaire de la communauté. Cependant, après avoir signé les contrats, les communautés ont réalisé qu'elles

¹³ Voir l'article ici : <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/graine-de-desespoir-les-communautes-perdent-leurs-terres-et-leurs-sources-deau-dans-lagro-industrie-dolam-au-gabon/>

étaient obligées de planter des palmiers à huile – et non des cultures vivrières de base – sur la plupart de leurs terres.

Dans l'une des zones concernées, 42 000 hectares de terres fertiles ont été transformées en plantations de palmiers à huile, tandis que les cultures vivrières (bananes, manioc, tomates, poivre) ne couvrent maintenant plus que 8 000 hectares. Ce programme promettait de renforcer la sécurité alimentaire pour les villageois participants. Il a au contraire entraîné une grave insécurité alimentaire locale, en cherchant à développer les exportations d'huile de palme de la société à partir du Gabon. Au niveau national, il est également difficile de voir en quoi le programme contribue à la sécurité alimentaire, en effet, le Gabon est toujours obligé d'importer plus de 60 % de ses aliments de base pour un coût situé entre 250 et 300 milliards de Francs CFA par an¹⁴. Les communautés qui ont adhéré au programme, sont piégées à l'intérieur de ce qu'un membre de la communauté décrit comme une situation dans laquelle les villageois « sont perdants et connaissent même une mort lente ».

Ailleurs, des sociétés qui mettent en place des plantations de palmiers à huile peuvent promettre de laisser des terres autour des villages pour permettre aux populations de cultiver des cultures vivrières. Dans ses luxueuses brochures à l'intention de ses financeurs et de ses acheteurs étrangers d'huile de palme, la société va peut-être présenter cela comme une contribution volontaire à « l'amélioration de sécurité alimentaire locale ». Dans de nombreux pays, cependant, établir une distance minimale entre les plantations de palmiers à huile et les villages et les hameaux est une obligation légale. Les sociétés donnent des informations mensongères quand elles présentent leurs actions comme des actes de générosité. Si elles respectent les zones tampons obligatoires autour des villages, cela signifie simplement qu'elles se contentent de respecter la loi. Dans la plupart des cas, toutefois, leurs plantations arrivent jusqu'aux habitations, sans laisser aucune place pour permettre aux villageois de produire leur nourriture. La situation est même pire pour les villages qui sont entièrement entourés par des plantations de palmiers à huile. Souvent, les familles qui vivent dans des villages situés à l'intérieur de plantations de la société ne possèdent aucun terrain pour produire leur nourriture. La société

14 Michael Moukouangui Moukala (2017): Projet Graine : Ces plantations de l'espoir <http://gaboneco.com/projet-graine-ces-plantations-de-l-espoir.html>



peut même leur interdire de pratiquer des cultures vivrières, car elle veut forcer les villageois à travailler dans les plantations pour de bas salaires. Dans ce type de cas, les villageois – souvent des femmes – doivent parcourir de longues distances à pied, souvent plusieurs kilomètres, pour trouver un terrain qu’ils peuvent cultiver pour nourrir leurs familles.

La vérité est que les plantations industrielles de palmiers à huile créent une insécurité alimentaire en privant les communautés des terres dont elles ont besoin pour produire l’alimentation nécessaire pour nourrir leurs familles.

Les plantations industrielles de palmiers à huile accroissent aussi l’insécurité alimentaire en privant les villageois de leur accès à la forêt à l’intérieur de la concession de la plantation ou en les empêchant d’accéder à des forêts

qui ne peuvent être atteintes qu'en passant par la zone de plantations. Les communautés dépendent de ces forêts pour la nourriture, les herbes et les plantes médicinales. En RDC, par exemple, les villageois vivant à proximité de plantations industrielles de palmiers à huile disent qu'ils ne peuvent plus trouver de chenilles – une source de protéines essentielle pour eux. Pour les femmes, cela signifie aussi souvent qu'elles ne peuvent plus aller récolter dans la forêt les herbes et les plantes médicinales dont leurs familles ont besoin.

Au cours des dix dernières années, de plus en plus de villageois se sont vus interdire l'accès aux forêts dans les concessions de plantations. Il y a deux raisons principales à cela. Tout d'abord, les systèmes de certification comme la RSPO (voir Tactique 12) exigent que les sociétés d'huile de palme laissent intactes ce qu'ils appellent les « forêts à haute valeur de conservation » ou les forêts à « haute valeur carbone ». Les sociétés interdisent souvent aux villageois d'entrer dans des zones forestières qu'elles déclarent comme forêts « à haute valeur de conservation » ou à « haute valeur carbone ». La seconde raison est la réponse de l'industrie d'huile de palme aux changements climatiques. Les compagnies d'huile de palme contribuent aux changements climatiques en abattant les forêts pour les plantations de palmiers à huile. Cette destruction à grande échelle des forêts conduit au rejet d'importantes quantités de dioxyde de carbone. Et une trop grande quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère entraîne un changement imprévisible du climat¹⁵. Les sociétés d'huile de palme disent qu'elles sont en mesure de continuer à développer leurs plantations sans porter atteinte au climat. Comment veulent-elles faire cela ? Elles prétendent qu'à partir de 2020, elles ne vendront plus que ce qu'elles appellent de « l'huile de palme zéro déforestation »¹⁶. Cela ne signifie pas qu'elles vont cesser de détruire les forêts pour créer leurs plantations industrielles de palmiers à huile. En réalité, cela signifie qu'elles vont déclarer un plus grand nombre de zones forestières à l'intérieur de leurs concessions en tant que forêts à « haute valeur carbone », et qu'elles vont ensuite interdire aux villageois d'accéder à ces zones forestières avec la justification que cette zone forestière doit être

15 Pour plus d'informations sur les raisons pour lesquelles REDD représente un risque pour les communautés dépendant de la forêt et sur les avantages de REDD pour certaines des plus grandes sociétés, voir WRM (2013) : 10 alertes sur REDD à l'intention des communautés [https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautés/](https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautés)

16 Pour plus d'informations, voir GRAIN et WRM : Comment les projets REDD sapent l'agriculture paysanne. Un rapport de GRAIN et WRM. <https://www.grain.org/article/entries/5322-how-redd-projects-undermine-peasant-farming-and-real-solutions-to-climate-change>

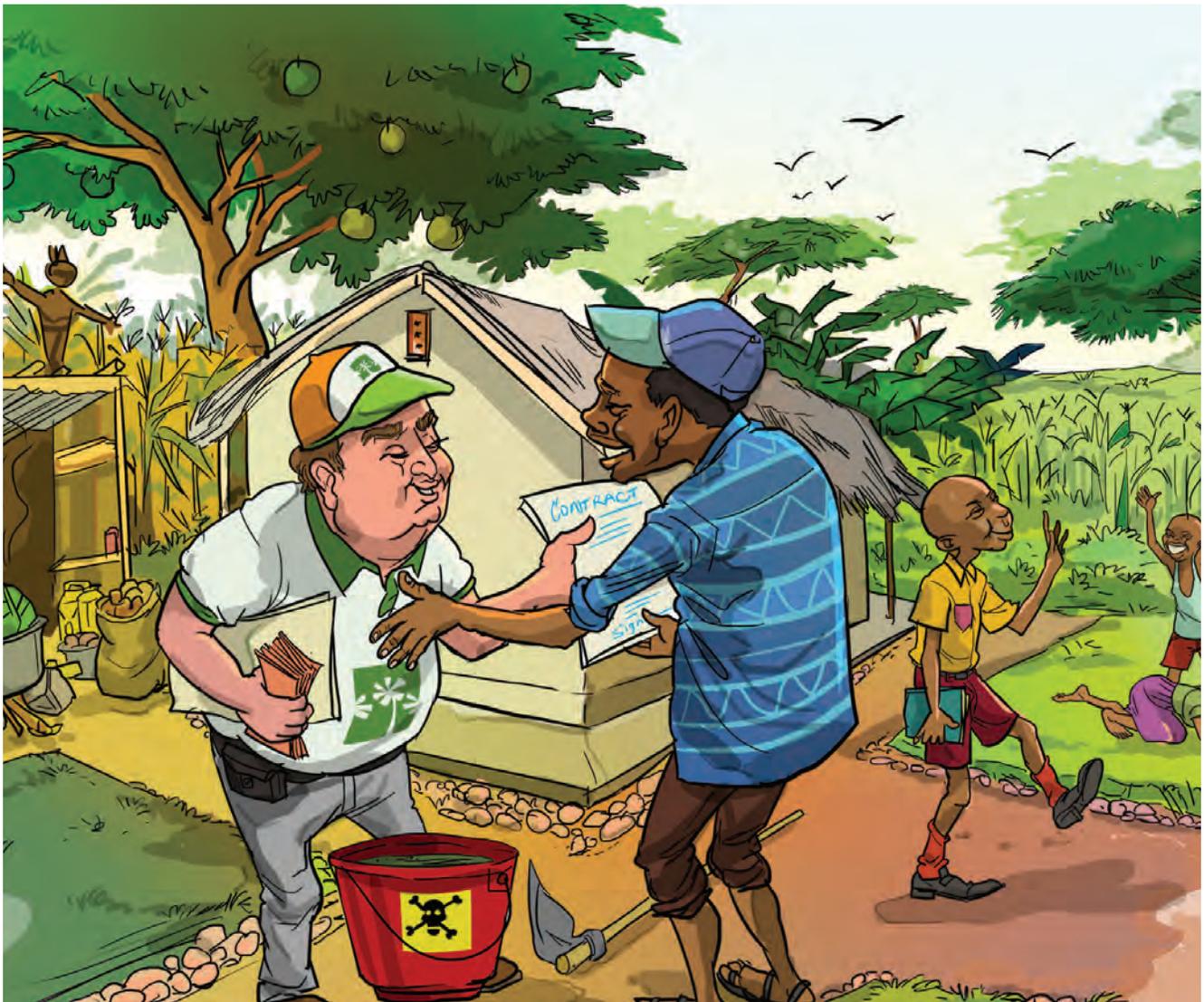
préservée afin de protéger le climat. Pour cette escroquerie à la « protection », les sociétés peuvent même recevoir une indemnisation financière de la part de programmes internationaux de lutte contre le changement climatique.

Les sociétés détruisent les marchés ouverts à l'huile de palme produite localement

Une grande proportion de l'huile de palme produite dans les plantations de société en Afrique occidentale et centrale est destinée à l'exportation. Dans les quelques cas où l'huile des plantations industrielles est vendue sur le marché local ou domestique, les sociétés et les banques qui les financent se vantent d'améliorer la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance du pays par rapport aux importations d'huile de palme. Mais l'impact le plus important de cette production est la façon dont elle détruit le marché pour l'huile de palme locale. Quand les sociétés bradent de grandes quantités d'huile de palme industrielle sur le marché local, elles appliquent généralement des prix inférieurs à ceux des petits producteurs locaux d'huile de palme. Même si l'huile vendue par les sociétés est de qualité inférieure, du fait de son faible prix il est difficile pour les producteurs locaux de lui faire concurrence. Les petits producteurs qui cultivent à la fois des variétés traditionnelles pour un usage local et des variétés industrielles sous contrat avec une société ne sont souvent pas autorisés à poursuivre la production de la variété traditionnelle. Ces petits producteurs risquent même de perdre leur marché local en raison du dumping sur l'huile de palme pratiquée par la société sur le marché local, et ils peuvent alors devenir des ouvriers agricoles sur leurs propres terres et produire de l'huile à partir des variétés industrielles exclusivement au bénéfice de la société et dans des conditions imposées par cette dernière (voir Tactique 11).

Tactic 11

Promouvoir l'agriculture contractuelle avec les petits exploitants en les présentant comme une opportunité de « devenir riche avec des plantations de palmiers à huile industriels »



De nombreuses sociétés d'huile de palme n'ont pas seulement recours à de grandes plantations industrielles de palmiers à huile pour développer leur production et leur approvisionnement. Elles ont également recours à des programmes d'agriculture contractuelle pour petits producteurs dans lesquels des milliers de petits exploitants individuels ou des coopératives communautaires signent des contrats pour cultiver des palmiers à huile au bénéfice de la société. Un exemple en est fourni par le programme GRAINE, au Gabon, mentionné dans la Tactique 10. Des programmes similaires ont aussi été introduits dans d'autres pays de la région, comme la Sierra Leone. Les villageois qui ont adhéré à ces programmes s'engagent à cultiver des palmiers à huile industriels exclusivement pour une société sur une partie ou sur la totalité de leurs terres. Les villageois doivent cultiver les palmiers à huile selon les conditions dictées par la société. Ces contrats pour petits exploitants ne sont pas « négociés ».

Les sociétés d'huile de palme font la promotion de ces programmes pour petits exploitants en les présentant comme une contribution au « développement rural » et à la « sécurité alimentaire » (voir Tactique 10). Elles prétendent aussi parfois qu'elles « partagent les bénéfices du boom de l'huile de palme » avec les communautés rurales par le biais de ces programmes pour petits exploitants, ou que ces programmes sont une façon pour le paysan de « devenir riche avec des plantations de palmiers à huile industriels ».

Ce sont pourtant les avantages *pour les sociétés* qui motivent réellement leur intérêt pour les programmes pour petits producteurs. Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles les sociétés s'intéressent à ce type de programmes :

- Il est devenu quasiment impossible pour une société d'huile de palme d'obtenir un bail agricole portant sur des milliers d'hectares sans résistance ou conflits majeurs avec les communautés affectées. De ce fait, il est devenu plus difficile pour ces sociétés de convaincre les banques de leur accorder des prêts pour de nouvelles plantations.
- Les multinationales alimentaires qui achètent leur huile de palme exportée – des sociétés comme Unilever ou Mars – exigent de plus en plus souvent une huile de palme « sans conflit » pour éviter que leur marque ne se retrouve liée à des accaparements de terres de grande ampleur. L'huile de palme provenant d'agriculteurs sous contrat qui cultivent des palmiers à huile sur leurs propres terres n'est généralement pas considérée comme de « l'huile de palme conflictuelle » par ces grandes sociétés agroalimentaires.



Elle est au contraire considérée comme une « contribution positive au développement rural local » et donc plus facile à vendre à l'étranger pour la société d'huile de palme.

- Dans un nombre de plus en plus important de pays, les gouvernements font de la participation des communautés aux programmes d'agriculture industrielle une condition pour l'attribution à des sociétés d'huile de palme (étrangères) de baux agricoles sur plusieurs milliers d'hectares.
- Parfois, les sociétés font aussi la promotion des contrats pour petits exploitants pour éviter d'avoir à payer des indemnités aux villageois qui occupent des terres convoitées par la société pour sa plantation de palmiers à huile.

Pour toutes ces raisons, les sociétés productrices d'huile de palme font la promotion de ce qu'elles appellent de façon trompeuse des « partenariats » avec les villageois qui possèdent la terre ou avec les coopératives de la communauté. Mais les clauses des contrats montrent qu'il s'agit d'un « partenariat » très déséquilibré, dans lequel tous les avantages profitent à la société et tous les risques pèsent sur les villageois.

Comment la promesse de la société de « s'enrichir avec des plantations de palmiers à huile » aboutit à créer des paysans sans terre sur leurs propres terres

Lorsque les représentants d'une société viennent dans un village pour faire la promotion d'un programme pour petits exploitants ou d'un système d'agriculture contractuelle, ils sont généralement accompagnés de conseillers agricoles du gouvernement. Dans sa présentation à la communauté, la société va exagérer les avantages de l'agriculteur à rejoindre le programme. Elle pourra aussi amener les villageois à signer un contrat en prétendant qu'ils ont seulement à affecter une petite parcelle de leurs terres au programme pour petits exploitants, et qu'ils peuvent encore utiliser le reste de leurs terres pour des cultures vivrières ou qu'ils peuvent planter des cultures vivrières au milieu des palmiers à huile industriels. Cela est rarement vrai. Le calcul de bénéfice que les sociétés indiquent aux villageois lorsqu'elles présentent leurs programmes est souvent basé sur des conditions de culture que la plupart des participants au programme seront incapables d'atteindre. Ces calculs sont probablement basés sur des conditions de culture dans lesquelles la fertilité du sol est meilleure que dans la zone locale et où des engrais ont été utilisés en grande quantité, une pratique qui serait trop coûteuse pour les villageois. Par conséquent, la plupart des villageois finiront par être obligés de consacrer la plus grande partie de leurs terres à la culture de variétés industrielles juste pour essayer de rembourser leur dette à la société. De ce fait il ne leur restera plus de terrain pour produire leur alimentation.

Pour les femmes, la charge de travail augmente souvent considérablement si leur foyer rejoint un programme pour petits exploitants. Pour respecter les exigences du contrat et essayer de rembourser leur dette croissante par rapport à la société, les femmes doivent passer de plus en plus de temps à s'occuper

des plants de palmiers industriels. Elles ont moins de temps pour récolter des aliments dans les forêts et faire pousser des cultures vivrières (s'il leur reste des terres pour cela). Une femme piégée par un contrat petits producteurs décrit ainsi la situation : « *En plus de leurs responsabilités à la maison, elles ont aussi le travail à l'extérieur de la maison, du matin jusqu'à l'après-midi, et, une fois qu'elles sont chez elles, elles ont encore d'autres corvées ménagères à faire.* »¹⁷

Les sociétés accorderont souvent un prêt aux agriculteurs pour couvrir les frais initiaux nécessaires pour rejoindre le programme pour petits producteurs, en prétendant que le prêt pourra être facilement remboursé une fois que les palmiers à huile commenceront à produire. Le plus souvent, cependant, les villageois se retrouvent piégés par leurs dettes vis-à-vis de la société, qu'ils sont incapables de rembourser. Si les villageois demandent une renégociation du contrat, les sociétés peuvent menacer d'arrêter d'acheter leur récolte. Quand ils commencent ensuite à traiter eux-mêmes les fruits mûrs, la société peut demander aux autorités locales de venir confisquer les équipements utilisés pour produire l'huile de palme. Elle affirmera que cette opération de transformation est une violation du contrat pour petits exploitants qui a été signé avec la société, dans lequel les agriculteurs ont accepté de vendre en exclusivité leurs fruits à la société. Ce qui est annoncé par la société comme avantageux pour les deux parties, comme un accord « gagnant-gagnant », se transforme donc en une situation dans laquelle la société obtient tous les avantages et où les villageois prennent tous les risques.

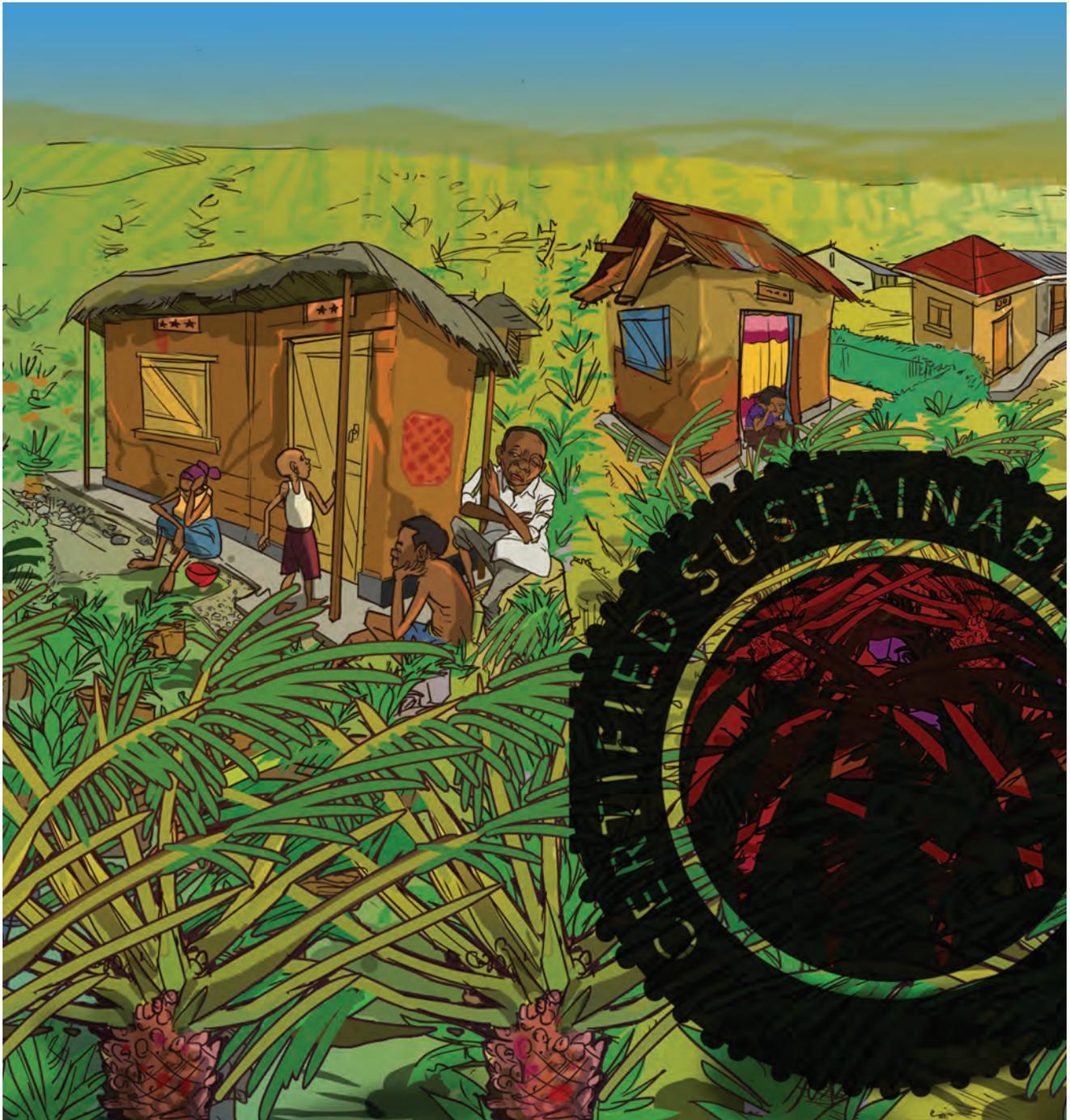
En Indonésie, un pays d'Asie qui est le deuxième producteur mondial d'huile de palme, des programmes pour petits exploitants de ce type sont en place depuis des décennies. Dans ce pays, de nombreux agriculteurs se sont progressivement endettés et, beaucoup d'entre eux ont perdu leur terre parce qu'ils n'étaient pas en mesure de rembourser les dettes qu'ils avaient accumulées auprès de la société d'huile de palme. Les sociétés opérant en Indonésie prennent souvent les titres de propriété de l'agriculteur jusqu'à ce que l'agriculteur ait remboursé sa dette envers elles. Lorsque les agriculteurs ne peuvent pas rembourser leurs dettes, ils n'ont d'autre choix que de céder leurs titres fonciers à la société. ***Le programme pour petits exploitants en a ainsi fait des paysans sans terre sur leur propre terre.***

Au Gabon, les familles qui participent au programme GRAINE pourraient être exposées à un risque similaire. Les familles participantes se voient

17 Dewy, P. et al. (2010): The oil palm plantation weakens the situation of women. Sawit Watch and Women's Solidarity for Human Rights, Bogor.

Tactic 12

Utiliser un partenariat avec des ONG de conservation et des labels « Huile de palme durable » pour se créer une image « verte »



De nombreuses sociétés d'huile de palme ont commencé à travailler avec de grandes ONG internationales de conservation comme le Fonds mondial pour la nature (WWF) pour détourner l'attention des conflits dont elles sont à l'origine. Généralement, ces partenariats sont liés à une initiative appelée la « Table ronde sur l'huile de palme durable » (RSPO, de l'anglais 'Roundtable on Sustainable Palm Oil'). Cette « RSPO » est pour l'essentiel un club regroupant les plus grosses sociétés du secteur de l'huile de palme (acheteurs et producteurs) et quelques ONG de conservation. Elles ont négocié une liste de standards appelés « Principes et critères de la RSPO pour la production durable d'huile de palme ». Une société d'huile de palme peut engager ce qu'on appelle une « société d'audit » pour évaluer si la société gère ses plantations de palmiers à huile conformément à ces Principes et Critères. Si la société est considérée comme conforme, elle reçoit un certificat et peut annoncer qu'elle produit une « huile de palme durable ».

Le label RSPO, cependant, a été donné à de nombreuses sociétés qui ont contrevenu aux critères de la RSPO. Certaines ont reçu la certification RSPO en dépit de graves conflits fonciers avec les communautés. On sait que certaines autres sociétés se sont emparées de terres sans le consentement des communautés affectées ou aurait contrevenu aux normes de la RSPO en matière de droit du travail. Le label RSPO rend ces conflits invisibles pour les acheteurs à l'étranger et permet à la société de se présenter comme une société d'huile de palme « responsable » qui offre une huile de palme écologique, « durable », ce qui a pour effet d'augmenter ses ventes. Quand elle est interpellée sur les conflits provoqués par ses plantations de palmiers à huile, une société avec un label RSPO répondra : « Regardez, nous avons obtenu la certification RSPO. Ce label est reconnu internationalement et il n'a jamais été démontré que nos plantations ne respectent pas la norme RSPO. » En réalité, les conflits sur le terrain se poursuivent, que la société soit certifiée RSPO ou non.

Huile de palme conflictuelle certifiée RSPO

La RSPO a commencé par certifier des sociétés d'huile de palme en Indonésie, un pays qui figure parmi les principaux producteurs d'huile de palme. L'une des sociétés à qui le label RSPO a été accordé s'appelle *PT Asiatic Persada*. Cette société est liée à Wilmar, la plus grosse société d'huile de palme dans le monde, qui est membre du Conseil d'administration de la

RSPO. Il a été démontré qu'*Asiatic Persada* a été impliquée dans l'expulsion de communautés de leurs terres sous la menace des armes. Les maisons d'hommes, de femmes et d'enfants ont été détruites sans avertissement ou décision judiciaire. De graves violations des droits humains ont été constatées, et pourtant, la société a obtenu la certification RSPO¹⁸. Il existe de nombreux exemples similaires dans lesquels des sociétés d'huile de palme impliquées dans de graves violations des droits humains et des droits du travail ont reçu une certification de la RSPO indiquant qu'elles produisaient de l'huile de palme « durable ».

On peut constater les biais pro-entreprise de la RSPO dans la façon dont elle applique (ou pas) l'exigence selon laquelle les sociétés démontrent qu'elles ont obtenu le « consentement libre, informé et préalable » (CLIP, voir aussi Encadré Tactique 5) des communautés là où leurs plantations industrielles occupent des terres communautaires¹⁹. En réalité, en Afrique occidentale et centrale, les communautés sont généralement informées du fait qu'une société envisage de créer une plantation sur leurs terres coutumières seulement après que le gouvernement a déjà promis un bail à la société. Les représentants des gouvernements nationaux n'auront généralement pas consulté les communautés avant de donner leur accord à un tel bail, comme nous l'avons vu dans la Tactique 1. Si le bail a été approuvé avant que la société ne rencontre d'abord une communauté, celle-ci ne peut en aucun cas fournir un consentement « préalable », puisque la société a déjà obtenu l'assurance du gouvernement national qu'elle accéderait aux terres de la communauté avant d'avoir cherché à avoir une quelconque approbation de la part de la communauté. Pour la RSPO, cela ne s'est jamais avéré un obstacle à la certification des sociétés d'huile de palme en Afrique occidentale et centrale.

La RSPO aide aussi les sociétés à obtenir les prêts bancaires dont elles ont besoin pour développer leurs plantations parce que de nombreuses banques feront de ce label une condition de l'approbation d'un prêt à une société d'huile de palme.

18 Forest Peoples Programme (2011): Human rights abuses and land conflicts in the PT Asiatic Persada concession in Jambi: Report of an independent investigation into land disputes and forced evictions in a palm oil estate. <https://www.forestpeoples.org/en/topics/palm-oil-rspo/publication/2011/human-rights-abuses-and-land-conflicts-pt-asiatic-persada-conc>

19 Voir ce document pour le détail de la façon dont la RSPO explique le CLIP (en anglais seulement). <https://rspo.org/news-and-events/announcements/free-prior-and-informed-consent-guide-for-rspo-members-2015-endorsed>

Deux exigences de la RSPO sont souvent utilisées par les sociétés d'huile de palme pour réduire au silence la résistance des communautés et restreindre leur accès aux forêts.

1) Mécanismes de traitement des plaintes

Comme de nombreuses banques qui prêtent de l'argent aux sociétés d'huile de palme, la RSPO a aussi mis en place un mécanisme permettant aux communautés d'enregistrer des plaintes. Le label exige également que les sociétés disposent aussi de leur propre « mécanisme de traitement des plaintes » permettant aux communautés et aux travailleurs d'enregistrer des plaintes.

La plupart des communautés qui ont essayé d'utiliser les mécanismes de traitement des plaintes de la RSPO ont finalement abandonné par découragement ou parce qu'elles avaient été profondément déçues par le résultat final. D'après leur expérience, les procédures ont clairement tendance à favoriser les sociétés. Par exemple, les documents sont écrits de façon à faciliter la tâche aux sociétés et à la rendre plus complexe pour les communautés. Le processus dure souvent très longtemps et coûte très cher. Cela exige souvent beaucoup d'énergie et de ressources de la part des personnes les plus actives dans la résistance de la communauté, sans pour autant aboutir à une résolution satisfaisante du conflit. La plupart du temps, le processus ne résout pas le conflit parce qu'il n'aborde pas la question plus générale et fondamentale de savoir qui détient des droits sur les terres, et ne s'intéresse généralement qu'à des aspects étroitement techniques du processus de certification.

En fin de compte, les mécanismes de traitement des plaintes recommandent presque toujours plus de dialogues entre la société et les communautés. Quand une communauté reçoit pour seule réponse qu'elle doit reprendre le dialogue avec une société qui utilise beaucoup des tactiques décrites dans cette brochure, c'est peut-être le signe le plus clair de l'incapacité de la RSPO à reconnaître les méthodes utilisées par les sociétés d'huile de palme pour tromper et spolier les communautés de leurs terres.

Tandis que le processus amène les communautés à encore plus de découragement et de désillusion, les sociétés utilisent ces mécanismes pour se présenter comme responsables et ouvertes aux préoccupations des communautés.

2) Forêts à « haute valeur de conservation » et à « haute valeur carbone »

Comme mentionné dans la Tactique 10, les grandes sociétés agroalimentaires et d'huile de palme cherchent actuellement à répondre à la demande visant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre causées par la destruction des forêts associée à l'expansion des plantations de palmiers à huile. Mais la réponse de ces sociétés se concentre uniquement sur les forêts qu'elles considèrent comme des « forêts à haute valeur de conservation » ou « à haute valeur carbone ». Les sociétés d'huile de palme travaillent avec certaines ONG de conservation pour cartographier les endroits où se trouvent ces forêts « à haute valeur de conservation » ou à « haute valeur carbone » à l'intérieur des concessions des sociétés. Ces mêmes ONG, généralement en partenariat avec une ONG locale, travaillent alors sous contrat pour gérer les forêts qu'elles considèrent comme ayant une « haute valeur de conservation » ou une « haute valeur carbone ». L'utilisation communautaire des forêts n'est généralement pas autorisée dans ces zones.

Les communautés utilisent des critères très différents pour évaluer les forêts. Pour une communauté, une forêt fait avant tout partie d'un territoire qui englobe la communauté. « *Toutes les forêts sont des 'forêts de grande valeur'* », comme l'a remarqué un villageois indonésien.

Mais ce n'est habituellement pas aux communautés que l'on demande d'identifier ces forêts à « haute valeur de conservation » ou à « haute valeur carbone ». Cette décision est généralement prise par un consultant externe ou des ONG qui ont négocié avec la société et des systèmes de certification leurs critères et définitions de « haute valeur de conservation » ou de « haute valeur carbone ». Les communautés ne sont généralement même pas au courant qu'une telle cartographie des forêts à « haute valeur de conservation » ou à « haute valeur carbone » est en train de se dérouler sur leurs terres. Souvent, elles ne le découvrent que lorsque la société déclare que la communauté ne peut plus accéder à la forêt parce qu'elle doit être protégée « pour sauver le climat », ou « pour sauver la biodiversité ». De cette manière, les forêts à « haute valeur de conservation » ou à « haute valeur carbone » deviennent un nouvel instrument qui permet aux sociétés d'empêcher l'accès des membres de la communauté aux terres à l'intérieur de sa concession, et de se présenter comme des sociétés écologiques et responsables.

En RDC, les communautés luttent depuis longtemps contre une société d'huile de palme qui a pris le contrôle de leurs terres sans leur consentement.

Elles demandent que la société commence à réparer cette injustice en rendant les vastes zones de forêts qu'elle détient dans le cadre de ses baux mais qu'elle n'a jamais utilisées pour la production d'huile de palme. La société et les banques qui ont fourni des prêts à la société ont jusqu'ici refusé d'accéder à la demande de la communauté. Elles prétendent qu'elles ne peuvent rendre les forêts aux communautés parce que cela mettrait en péril la certification RSPO de la société !



Banderole de protestation contre les plantations de palmiers à huile, Herakles au Cameroun.

Les sociétés à l'origine de l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale

Les communautés peuvent mieux résister à une société d'huile de palme si elles en connaissent certains aspects essentiels. Les informations ne sont pas toujours faciles à trouver mais cela vaut la peine d'essayer d'en savoir le plus possible sur la société.

- Est-ce une grande société présente depuis longtemps dans le secteur des plantations de palmiers à huile, et qui a des plantations dans d'autres pays ?
- S'agit-il d'une nouvelle société inconnue, sans antécédent dans le secteur de l'huile de palme, qui veut avoir accès à des terres à d'autres fins et ne fait que prétendre vouloir exploiter une plantation de palmiers à huile ?
- Qui fournit l'argent dont la société a besoin pour mettre en place la plantation ?
- À qui la société envisage-t-elle de vendre son huile de palme ?
- Quelle est l'expérience des communautés touchées par les plantations de palmiers à huile de la même société dans d'autres lieux ?

- Comment pouvez-vous entrer en contact avec elles pour connaître leur expérience avec cette société ?
- Existe-t-il déjà un réseau de communautés touchées par cette société particulière, avec lequel votre communauté pourrait entrer en contact pour recueillir des informations, échanger et obtenir un soutien ?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions qui peuvent aider une communauté à se faire une idée de la société et à chercher des alliés et un soutien dans la lutte contre la mainmise des sociétés sur les terres communautaires pour créer des plantations industrielles de palmiers à huile.

1 Qui est derrière la société ?

Un détail important à savoir : qui sont les vrais propriétaires d'une société ? C'est peut-être une grande société étrangère qui contrôle des centaines de milliers d'hectares dans différents pays. Ses plantations de palmiers à huile auront probablement causé des conflits avec les communautés dans ces autres pays. Les communautés affectées par cette même société à différents endroits ont peut-être déjà formé une alliance avec laquelle votre communauté peut entrer en contact ou elles peuvent être intéressées par un échange d'expériences avec d'autres personnes concernées par la même société.

La société étrangère a peut-être créé une société nationale, comme Veroleum, la filiale libérienne de la grande société Golden Agri-Resources (GAR). GAR contrôle plus de 450 000 hectares de plantations de palmiers à huile dans le monde, y compris en Indonésie. Le nom de la compagnie nationale peut sembler local et dissimuler la participation de propriétaires étrangers.

La société camerounaise SOCAPALM, par exemple, appartient à Socfin, une société luxembourgeoise appartenant à l'homme d'affaires français Vincent Bolloré et à ses associés belges. Le Groupe Bolloré possède de nombreuses sociétés et projets en Afrique et en Asie, certains remontant à la période coloniale. Un autre exemple est fourni par le Groupe Sinar Mas, l'une des plus grandes sociétés en Indonésie. Au Liberia, Sinar Mas a obtenu des concessions pour plus de 200 000 hectares par le biais d'une société qu'elle contrôle, appelée Golden Veroleum Inc. Le groupe belge SIAT et le groupe malaisien Sime Darby sont autant d'exemples de grandes sociétés d'huile de palme qui exploitent d'immenses plantations de palmiers à huile dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Savoir que ces sociétés sont dissimulées derrière une société locale d'huile de palme peut aider les communautés à établir des contacts avec d'autres groupes dans d'autres endroits, qui luttent également contre ces sociétés multinationales.

Depuis 2008, un deuxième groupe de sociétés s'intéresse à l'obtention de concessions de plantations industrielles de palmiers à huile. Il s'agit en général de sociétés qui ont très peu ou pas d'expérience dans le secteur de l'huile de palme ou de l'agriculture en général. Les concessions agricoles sont pour elles un moyen de placer leur argent jusqu'à ce que des opportunités plus lucratives se présentent. En attendant de revendre leurs concessions pour un montant supérieur à leur valeur d'achat, elles peuvent empêcher les communautés de pénétrer sur ces terres et piller ces dernières pour en retirer du bois précieux, même si elles n'ont jamais mentionné l'intention de procéder à des abattages quand elles ont demandé la concession. C'est ce qu'a fait la société ATAMA Plantations en République du Congo²⁰.

La société Herakles Farms, basée à New York, offre un autre exemple de cette situation. La société derrière Herakles, Herakles Capital, n'a aucune expérience dans la gestion des plantations de palmiers à huile. Pourtant, en 2009, Herakles a obtenu un contrat de concession controversé pour des plantations de palmiers à huile au Cameroun²¹. En 2010, l'accord entre le gouvernement et la société est devenu public, mais il était difficile de savoir exactement qui était derrière le projet : le nom indiqué dans l'accord de concession était différent de celui que les gouvernements et les représentants de la société avaient utilisé localement (SGSOC, une société enregistrée au Cameroun). Ce n'est qu'après un certain temps qu'il est devenu clair que la société qui avait demandé la concession, SGSOC, appartenait à Herakles Capital. « *C'était comme s'ils essayaient de cacher la véritable identité de la société* », a expliqué un activiste local²².

Pour les sociétés sans antécédents dans l'industrie de l'huile de palme, demander des concessions agricoles dans les zones forestières est un moyen facile d'extraire du bois de grande valeur commerciale dans la zone de concession sans avoir à demander une licence d'exploitation forestière. En Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), en Asie du Sud-Est, par exemple, les sociétés forestières obtiennent couramment des baux agricoles pour mettre en place des plantations de palmiers à huile sur des terres forestières. Mais dès qu'elles ont coupé les arbres et pris le bois, elles s'en vont. Herakles Farms a également exploité et vendu du bois provenant de sa zone de concession de palmiers à huile

20 Nina Kiyindou, OCDH. République du Congo (2017) : ATAMA Plantations est aujourd'hui à l'origine d'un mécontentement des communautés locales et de toute la communauté nationale. Bulletin WRM septembre 2017. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/republique-of-congo-atama-plantation-constitue-aujourd'hui-un-malaise-pour-les-communautes-locales-et-toute-la-communaute-nationale/>

21 Oakland Institute (2013) : Backroom bullying. <http://afjn.org/documents/2016/09/backroom-bullying-the-role-of-the-us-government-in-the-herakles-farms-land-grabbing-in-cameroon-by-oakland-institutes.pdf>

22 <https://www.grain.org/article/entries/5009-les-communautes-sont-les-grandes-perdantes-des-plantations-en-monoculture-de-palmier-a-huile>

au Cameroun²³. Souvent, les sociétés vendent la concession agricole à d'autres sociétés une fois que le bois a été retiré. De cette façon elles retirent un bénéfice à la fois du bois et de la vente du droit de créer une plantation de palmiers à huile à un prix supérieur à celui qu'elles ont payé²⁴. Les sociétés d'huile de palme qui achètent ces concessions où la terre a déjà été déboisée peuvent alors prétendre qu'elles n'ont rien à voir avec la déforestation et que leur huile de palme est « sans déforestation ».

2 Qui finance la société et ses projets d'expansion ?

La création de nouvelles plantations de palmiers à huile et les procédures de demande des concessions et des autorisations nécessaires coûtent de l'argent. Les sociétés dépendent donc des banques, par exemple, pour obtenir cet argent. Les banques préfèrent accorder des prêts à de grandes sociétés pour des plantations industrielles de palmiers à huile plutôt qu'aider de nombreux petits paysans, parce que c'est plus simple et plus rentable. Parmi les banques qui financent l'expansion des plantations de palmiers à huile figurent également des banques publiques, dites « banques de développement », comme la Banque Africaine de Développement ou encore la Banque mondiale. Elles prêtent des millions de dollars chaque année à des sociétés pour des projets de plantations de palmiers à huile.

La plupart des banques qui financent les sociétés de plantation ont pris des engagements sur le respect des droits des communautés. Elles peuvent donc demander que les sociétés qu'elles financent montrent que leurs plantations ne nuiront pas aux communautés locales et ne causeront pas de déforestation ou de pollution. Mais comment les sociétés peuvent-elles faire cela puisque les grandes plantations industrielles de palmiers à huile sont toujours nuisibles aux communautés, ne respectent jamais leurs droits coutumiers sur les terres et restreignent toujours l'accès aux terres que les communautés utilisaient depuis des générations ?

Les banques ne fournissent généralement pas tout l'argent aux sociétés en une seule fois. Ainsi, il peut être utile pour une communauté de savoir de quelles banques la société qui essaie de prendre ses terres obtient son argent, pour faire pression sur elles afin qu'elles cessent leur financement.

23 Voir, par exemple, <https://www.greenpeace.org/archive-africa/Global/africa/publications/forests/2016/SGSOC%20Social%20Investments%20A%20Cemetery%20of%20Broken%20Promises.pdf>

24 <https://www.grain.org/article/entries/5006-culture-de-rente>

Parfois, ces banques deviennent aussi partiellement propriétaires de la société gérant la plantation de palmiers à huile. En République Démocratique du Congo, par exemple, la CDC, la banque de développement britannique (qui appartient au gouvernement britannique) a acquis une participation majoritaire dans Feronia, une société cotée à la Bourse de Toronto au Canada. En 2009, Feronia a acheté la société Plantations et Huileries du Congo à la multinationale agroalimentaire Unilever, alors que Feronia n'avait aucune expérience dans le secteur de l'huile de palme. Malgré ce manque d'expérience, la société a pu lever des dizaines de millions d'euros auprès de banques européennes de « développement » comme la CDC, soi-disant pour réactiver les plantations de palmiers à huile qu'elle avait achetées à Unilever. Cela en dépit du fait que la gestion de ces plantations de palmiers à huile a laissé sans terres et dans la misère pendant plus d'un siècle les communautés vivant à l'intérieur de la zone de concession, depuis qu'Unilever a pris leurs terres pour installer ces plantations sous l'occupation coloniale belge. Toutes les banques de « développement » qui financent Feronia ont des politiques qui exigent que la société respecte les droits communautaires. Le fait de savoir que ces banques financent Feronia est donc un moyen pour les communautés de révéler que les banques violent leurs propres politiques. Cependant, de nombreuses communautés ont découvert que ces banques se rangent souvent du côté de la société, dans laquelle elles ont une participation. Les investisseurs essaieront souvent d'ignorer les demandes de la communauté ou de trouver des membres de la communauté – réels ou faux – pour contredire les demandes de la communauté, afin que la banque puisse continuer à fournir son financement des plantations de palmiers à huile dans le cadre de « l'aide au développement communautaire ».

3 À qui la société va-t-elle vendre son huile de palme ?

L'huile de palme est devenue l'huile végétale la plus fréquemment utilisée dans la production alimentaire industrielle. Cette dernière est dominée par un tout petit nombre de multinationales agroalimentaires comme Unilever, Nestlé et Mars. L'huile de palme est devenue importante pour ces grandes sociétés car elle est bon marché et peut être utilisée dans de nombreux produits qu'elles fabriquent, tels que l'huile végétale pure, les biscuits, les chocolats, les aliments instantanés et d'autres produits non-alimentaires très répandus, comme le shampoing, le savon et les détergents. L'huile de palme est également de plus en plus utilisée pour des véhicules, des groupes électrogènes ou même des centrales électriques.

La plupart des sociétés sont très conscientes des impacts néfastes de la production industrielle de l'huile de palme. Mais elles veulent préserver un accès à une huile végétale bon marché qui est très importante pour leur production. En même temps, elles ne veulent pas devenir la cible de campagnes auprès des consommateurs qui pourraient nuire à leur réputation. C'est pourquoi la plupart d'entre elles se sont engagées publiquement en affirmant que l'huile de palme qu'elles utilisent serait « produite de manière durable », ne détruirait pas les forêts ou ne provoquerait pas de conflits. Pour continuer à vendre leurs produits, ces sociétés promettent d'utiliser une huile de palme « durable » ou « sans déforestation » ou « sans conflit » – même si ce n'est pas le cas dans la réalité.

Les communautés affectées par l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile savent que ces engagements n'apporteront pas de changements à la façon dont l'huile de palme est produite et ne mettront pas fin aux conflits et aux impacts négatifs auxquels elles sont confrontées en l'absence de pressions de l'opinion publique. En sachant qui sont les acheteurs de l'huile de palme et quels engagements ils ont pris publiquement, une communauté peut trouver des alliés pour dénoncer le décalage entre les promesses publiques faites par les acheteurs d'huile de palme et la réalité pour les communautés dont les terres ont été occupées par les plantations de palmiers à huile. Avec ces alliés, les communautés peuvent faire savoir comment les sociétés violent leurs propres promesses.

4 Les sociétés productrices d'huile de palme ne sont pas des organismes de bienfaisance

Les sociétés agroindustrielles qui mettent en place des plantations de palmiers à huile en Afrique ne sont pas des organismes de bienfaisance – même si elles essaient de créer cette impression lors de leur première visite dans une communauté. La priorité de ces sociétés est de maximiser les profits qu'elles peuvent réaliser afin de pouvoir verser des bénéfices élevés aux propriétaires et aux investisseurs de la société, et créer encore plus de plantations de palmiers à huile. Pour pouvoir le faire, les sociétés chercheront à réduire les coûts par tous les moyens possibles. Elles chercheront à s'emparer des terres les plus fertiles pour avoir une productivité élevée dans leurs plantations. Elles paieront aussi le moins d'impôt possible et négocieront souvent des accords avec les gouvernements nationaux afin de ne payer aucun impôt pendant plusieurs années.

Peu importe ce qu'elles disent dans leurs brochures et leurs promesses aux communautés, le « développement » des communautés affectées par

leurs plantations de palmiers à huile n'est pas une priorité pour elles. Leur priorité est de maximiser les profits pour leurs actionnaires et d'accroître leur production. Elles vont peut-être financer occasionnellement un projet de la communauté afin de pouvoir montrer des photos de leur « engagement communautaire » dans leurs rapports aux banques qui les financent et aux clients qui achètent leur huile de palme. Mais la plupart des promesses faites par la société aux membres de la communauté en matière de soins de santé, de routes, d'éducation (tous les services que l'État a la responsabilité de fournir à ses citoyens), seront oubliées une fois que la société aura accès aux terres communautaires qu'elle convoite.

Les dommages environnementaux et l'exploitation des travailleurs sont la marque de fabrique des grandes plantations de palmiers à huile

La destruction de l'environnement et des conditions de travail extrêmement mauvaises avec de bas salaires et des travaux dangereux sont la norme, pas l'exception, dans les plantations industrielles de palmiers à huile. C'est un principe fondamental dans le modèle de la plantation : plus les salaires versés par une société à ses travailleurs sont bas et plus les coûts de production sont bas également, plus les bénéfices qui peuvent être versés aux propriétaires de la société agroindustrielle sont élevés. À l'opposé, les cadres supérieurs de la société productrice d'huile de palme reçoivent généralement des salaires et des primes scandaleusement élevés, souvent liés aux profits réalisés par la société, et non pas à la façon dont ils traitent les travailleurs des plantations ou les communautés affectées par ces plantations. Ce modèle explique pourquoi les salaires des ouvriers des plantations de palmiers à huile sont extrêmement faibles et les dommages environnementaux causés par les plantations sont élevés : les coûts de production sont maintenus à leur plus bas niveau et les profits des propriétaires de la société sont maximisés.

Destruction des forêts

Les projets d'expansion de plantations de palmiers à huile en Afrique de l'Ouest et Centrale concernent souvent des terres qui sont encore boisées, et ces forêts fournissent de la nourriture et des médicaments, et sont importantes pour la chasse et la pêche. Lorsque les sociétés mettent en place des plantations de palmiers à huile, elles détruisent ces forêts ou la forêt devient inaccessible aux communautés parce que la société en restreint l'accès. Cela peut également affecter l'accès de la communauté aux lieux de culte et de

rituels. Ceux-ci peuvent être détruits par la création des plantations de palmiers à huile, ou ils peuvent se retrouver à l'intérieur de la concession, à l'intérieur de ce que la société appelle des zones forestières « à haute valeur de conservation » et auxquelles les communautés n'ont pas accès.

Utilisation de grandes quantités de produits chimiques

oute monoculture à grande échelle nécessite l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques toxiques afin d'optimiser le rendement et de faire face au risque constant de dégâts causés par les insectes dans ces monocultures. Les sociétés productrices d'huile de palme disent souvent qu'elles utilisent de petites quantités de produits chimiques par hectare. Cependant, même cette utilisation soi-disant « minimale » par hectare représente de grandes quantités sur des milliers et des milliers d'hectares. En Indonésie en Asie, par exemple, une société productrices d'huile de palme utilise cinq types de produits chimiques contre les mauvaises herbes. Elle applique environ 7 à 8 litres de ces poisons par hectare tous les trois mois. Sur une superficie de 50 000 hectares, cela veut dire 350 à 400 000 litres tous les trois mois et entre 1,4 et 1,6 million de litres par an. Cela vient s'ajouter à une grande quantité de produits toxiques et dangereux. Et une grande partie de ceux-ci se retrouvera dans les rivières et, finalement, dans les eaux souterraines.

Souvent, cette même eau est utilisée par une communauté. L'eau dont ils ont besoin est donc contaminée par des produits toxiques dangereux pour la santé. L'utilisation massive d'engrais dans les plantations augmente également la teneur en azote dans les sources d'eau locales. Cela entraîne une prolifération d'algues à la surface de l'eau et, par conséquence, une baisse du nombre de poissons et autres formes de vie dans la rivière.

Les usines d'huile de palme, où sont traitées les grappes de fruits, utilisent et polluent également l'eau. Les rivières et les cours d'eau des environs, que les gens utilisent pour se procurer de l'eau potable, pour se laver et laver leurs vêtements, sont pollués par ce qu'on appelle les effluents d'usines d'huile de palme (Palm Oil Mill Effluent – POME). Lorsque les plantations s'étendent, la pollution des effluents augmente avec le volume de grappes de fruits traitées dans les usines, souvent jusqu'au point où l'eau n'est plus potable.

Les millions d'arbres des plantations absorbent également eux-mêmes d'énormes quantités d'eau qui peuvent causer des pénuries d'eau pour les communautés qui utilisent les mêmes sources d'eau. Les sociétés détournent souvent le cours des rivières ou ouvrent des canaux de drainage afin d'obtenir un écoulement optimal de l'eau dans les zones de plantation. Ce détournement de l'eau se fait presque toujours au détriment des besoins de la communauté locale, et il affecte la pêche et l'accès à l'eau potable des communautés.

Exploitation des ouvriers des plantations

Même si les sociétés productrices d'huile de palme affirment toujours que leurs plantations industrielles créeront de nombreux emplois, dans la réalité, une plantation typique de palmiers à huile ne nécessite qu'un seul ouvrier mal payé pour 2,3 hectares²⁵. C'est moins que l'emploi généré par l'agriculture paysanne et la culture traditionnelle du palmier à huile. Qui plus est, les travailleurs sont généralement mal payés (lorsqu'ils le sont), ils sont embauchés sur des contrats temporaires et le travail pour lequel ils sont embauchés est éreintant et dangereux. En outre, les travailleurs – dont beaucoup sont des travailleurs migrants plutôt que des habitants des villages locaux – se retrouvent souvent piégés dans une spirale d'endettement parce que la société paie leurs salaires en retard et déduit des frais élevés pour des services douteux. Les travailleurs deviennent ainsi la proie des usuriers qui accordent des prêts à court terme à des taux d'intérêt prohibitifs. N'ayant pas reçu leurs salaires, les travailleurs n'ont d'autre choix que de contracter de tels prêts pour se nourrir ou nourrir leur famille.

De mauvaises conditions de travail et un faible salaire qui se cumulent à un travail dangereux

Les ouvriers des sociétés productrices d'huile de palme sont de plus en plus payés à la tâche plutôt qu'en fonction des heures travaillées. Les salaires des ouvriers dépendent alors du nombre des plants mis en place, des arbres taillés ou du volume des grappes de fruits récoltées et cueillies, etc. Les ouvriers doivent atteindre un quota extrêmement élevé pour être payés à plein salaire, surtout s'ils travaillent au ramassage

25 UNEP, « Oil palm plantations: threats and opportunities for tropical ecosystems », décembre 2011. http://www.unep.org/pdf/Dec_11_Palm_Plantations.pdf

des grappes de fruits mûrs. Souvent, seuls les ouvriers les plus jeunes et les plus robustes sont capables d'atteindre ces quotas, et beaucoup n'y parviendront qu'au prix de leur santé²⁶. Comme il est impossible pour de nombreux ouvriers des plantations d'atteindre le quota quotidien, hebdomadaire ou mensuel, ils demandent aux membres de leurs familles de les aider sans être payés.

Les sociétés obtiennent des avantages importants en payant les travailleurs au rendement plutôt qu'avec des salaires fixes. Avec le paiement au rendement, la responsabilité et le risque sont transférés aux travailleurs. La société les transforme effectivement en micro-entrepreneurs avec des salaires d'ouvriers journaliers. Mais, contrairement aux entrepreneurs, les ouvriers ont peu de contrôle sur leur travail et ne participent pas aux bénéfices de la société : ils ne partagent que les risques, pas les bénéfices.

Il existe une autre forme d'exploitation utilisée par les sociétés : elle consiste à déduire des salaires mensuels de l'argent pour le paiement de prestations sociales, comme des régimes de retraite, mais sans verser ensuite l'argent aux fonds privés ou publics qui gèrent ces dispositifs. Si les ouvriers ne vérifient pas auprès des autorités gouvernementales responsables de ces fonds, ils ne découvriront qu'à leur départ à la retraite que la société a volé leurs contributions au régime de retraite pendant des années ou même des décennies. À ce moment-là, la société n'existera peut-être plus ou elle aura été reprise par une autre société qui affirmera ne pas être responsable de ce qu'a fait la société précédente. En RDC, par exemple, des ouvriers qui travaillaient dans les plantations de la société depuis des décennies et qui avaient vu de l'argent prélevé de leurs salaires pendant tout ce temps, n'ont pas eu de retraite et n'ont pas pu revenir chez eux auprès de leurs familles après des décennies de travail dans les plantations de palmiers à huile de la société. Des femmes qui travaillent dans les plantations de palmiers à huile au Cameroun ont de lamentables histoires similaires à raconter à propos d'une société qui refuse de payer les retraites auxquelles les travailleurs ont droit.

26 WRM, 2007

Les sociétés productrices d'huile de palme peuvent également embaucher des travailleurs de manière à diviser les communautés et à briser l'opposition de la communauté à ses projets d'agrandissement de ses plantations. La société peut, par exemple, embaucher quelques jeunes hommes originaires des villages où la résistance de la communauté à la société est la plus forte. La société cherchera à transformer ces jeunes gens en de fervents partisans de la société, ce qui affaiblira la résistance locale parce qu'ils voudront sécuriser leur emploi, même si les conditions de travail sont très médiocres et les salaires très bas.

Pour en savoir plus

Lettre à la FAO du Collectif des femmes affectées par la monoculture de palmier à huile au Gabon

<https://wrm.org.uy/fr/uncategorized/lettre-a-la-fao-du-collectif-des-femmes-affectees-par-la-monoculture-de-palmier-a-huile-au-gabon/>

Déclaration: Non aux abus faits aux femmes dans les plantations industrielles de palmier à huile

<https://wrm.org.uy/fr/declaration-non-aux-abus-faits-aux-femmes-dans-les-plantations-industrielles-de-palmier-a-huile/>

Mundemba Declaration: Women and the expansion of oil palm plantations and industrial palm oil. April 2016. <https://wrm.org.uy/other-relevant-information/mundemba-declaration-women-and-the-expansion-of-oil-palm-plantations-and-industrial-palm-oil/>

Port Loko Declaration: Women say "We want our lands back!" August 2017. <https://wrm.org.uy/actions-and-campaigns/port-loko-declaration-women-say-we-want-our-lands-back/>

Le Palmier de l'Espoir. <http://www.palmespoir.org/index.php/synaparcam> . Informative Magazine Trait d'Union. <http://www.palmespoir.org/index.php/telechargements/category/2-trait-d-union-mag-archives>

Recipe book MC

WRM (2012) : 13 réponses à 13 mensonges sur les plantations de palmiers à huile en monoculture. <https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2018/04/13-mentiras-eng.pdf>

GRAIN (2014) : Planète huile de palme. <https://www.grain.org/fr/article/entries/5029-planete-huile-de-palme>

WRM (2015) : Carte interactive sur l'expansion de la culture du palmier à huile en Afrique <https://wrm.org.uy/other-relevant-information/oil-palm-in-africa-interactive-map/> voir également : R. Carrere (2013): Oil palm in Africa: past, present and future scenarios. https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2014/08/Oil_Palm_in_Africa_2013.pdf

Oakland Institute (2013): Backroom bullying. The Role of the US Government in the Herakles Farms' Land Grab in Cameroon. <https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/backroom-bullying-final.pdf>

Rainforest Foundation UK (2013): Seeds of destruction: Expansion of industrial oil palm in the Congo basin potential impacts on forests and people. <https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/seeds-of-destruction-2013-english.pdf>

Forest Peoples Programme and SawitWatch (2011): Ghosts on our own land: Oil palm smallholders in Indonesia and the Roundtable on Sustainable Palm Oil. www.forestpeoples.org/topics/palm-oilrspo/publication/2011/ghosts-our-own-land-oilpalm-smallholders-indonesia-and-roundt

Front Line Defenders. Front Line Defenders aide à protéger les défenseurs des droits humains en danger, les personnes qui œuvrent, sans violence, en faveur de tout ou partie des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Front Line Defenders fournit un soutien rapide et pratique aux défenseurs des droits humains en danger. <https://www.frontlinedefenders.org/>

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH). L'instrument apporte, dans certaines circonstances, un soutien aux défenseurs des droits de l'Homme. https://ec.europa.eu/europeaid/sectors/human-rights-and-governance/democracy-and-human-rights/human-rights-defenders_en

Quel que soit l'endroit où elles interviennent, les sociétés productrices d'huile de palme utilisent des tactiques très similaires pour essayer de s'emparer des terres des communautés. Sachant qu'elles peuvent compter sur le soutien des autorités gouvernementales et de politiciens de haut niveau, les sociétés font régulièrement des promesses qu'elles n'ont pas l'intention de tenir. Elles essaient de réduire au silence et de marginaliser ceux qui s'opposent à leurs projets. Elles créent des divisions au sein des communautés.

Le cas échéant, elles utilisent la coercition, l'intimidation et le harcèlement. Elles vont même jusqu'à faire assassiner des opposants à leurs activités. Les villageois, en particulier dans les endroits reculés, pensent souvent qu'ils sont les seuls à être visés par ce type de violence, d'intimidation et d'accaparement des terres¹. Les représentants de la communauté peuvent croire dans un premier temps aux promesses de la société agroindustrielle parce qu'ils n'ont pas connaissance des expériences vécues par d'autres communautés.

En réalité, la violence est indissociable du modèle des plantations industrielles et les tactiques utilisées par les sociétés pour s'emparer de terres communautaires ont été peaufinées par des années d'expérience à travers le monde.

Elles **promettent, divisent, intimident et contraignent**.

Voici **12 tactiques utilisées par les sociétés productrices d'huile de palme pour s'emparer de terres communautaires**.



Publié par Daraja Press (<https://darajapress.com>) Au nom du Mouvement mondial pour les forêts tropicales, GRAIN et une alliance d'organisations communautaires et locales unies contre les plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale, y compris RADD (Réseau des acteurs du développement durable, Cameroun); SEFE (Lutte pour économiser notre futur environnement, Cameroun); Synaparcam (Synergie Nationale des Paysans et des Riverains du Cameroun); Muyissi Environnement, Gabon; ERA (Environmental Rights Action) et Community Forest Watch, Nigeria.



WORLD RAINFOREST MOVEMENT

ISBN 978-1-988832-29-6



9 781988 832296